

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2013

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle



SOMMAIRE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.....	page 4
Les élus.....	page 5
Moyens Humains.....	page 6
Finances	page 8
L'Aménagement de l'Espace.....	page 10
La Protection et la mise en valeur de l'environnement.....	page 16
La gestion, l'élimination, et la valorisation des déchets.....	page 17
Le Développement Economique.....	page 18
Logement et cadre de vie.....	page 20
La Petite Enfance.....	page 24
Actions transverses.....	page 26

Le mot du Président

La Communauté de Communes du Pays Orne- Moselle élabore chaque année un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

L'année 2013 a principalement été marquée par :

la poursuite de la mise en œuvre de la politique « petite enfance » qui a pour ambition, de proposer à l'ensemble des familles une offre élargie dans le domaine de la petite enfance sur notre territoire,
le démarrage effectif du projet ambitieux de requalification des Portes de l'Orne par la réalisation de deux études.
La réalisation des travaux d'agrandissement des locaux de la Communauté de Communes.

En plus de ces projets, notre Communauté de Communes a poursuivi, en 2013, les actions déjà entreprises dans ses autres domaines de compétences :

- ◆ poursuite des actions de développement économique afin de favoriser les créations d'emplois,
- ◆ Mise en œuvre du 2ème programme local de l'habitat
- ◆ poursuite de l'ensemble des actions liées à la reconquête qualitative de notre territoire (ravalement de façades, mise en œuvre d'un programme d'intérêt général dans le prolongement de l'O.P.A.H.),
- ◆ poursuite de l'amélioration qualitative de la collecte sélective des déchets ménagers afin de réduire la quantité des déchets résiduels, avec notamment, la mise en place d'un plan local de prévention des déchets,

La mise en œuvre de toutes ces actions a été rendue possible, malgré la crise économique et la réforme du financement des collectivités locales, grâce à la bonne santé financière de notre Communauté de Communes et à nos demandes de subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, des Fonds Européens et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce rapport d'activités sera envoyé à toutes les communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils Municipaux.

Je vous en souhaite une très bonne lecture à toutes et à tous.

Lionel FOURNIER
Président de la Communauté
de Communes du Pays Orne-Moselle

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

La Communauté de Communes du Pays Ornes Moselle regroupe 13 communes : Amnéville, Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Montois la Montagne, Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Pierrevillers, Rombas, Roncourt, Rosselange, Sainte Marie aux Chênes et Vitry Sur Orne.

Elle compte 53 199 habitants sur 9 980 ha de superficie.

Le fonctionnement de la Communauté de Communes repose sur un conseil communautaire de 53 délégués des 13 communes (+23 suppléants) et un bureau communautaire qui comprend, auprès du Président, 13 Vice-présidents (un par commune).

Les domaines de compétences communautaires :

- Aménagement de l'Espace,
- Développement économique,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Gestion, élimination, valorisation des déchets,
- Politique du logement d'intérêt communautaire,
- Petite enfance.



La liste exhaustive des compétences figure dans les statuts de la Communauté de communes qui sont consultables sur le site internet www.ccpom.fr

Les élus

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE s'est réuni 5 fois en 2013 et a adopté 37 délibérations.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE s'est réuni 12 fois en 2013 et a adopté 111 décisions.

LES COMMISSIONS ont été mises en place lors de la séance du Conseil Communautaire du 23 juin 2008 permettant de couvrir toutes les compétences exercées par la communauté de communes:

- Développement économique
- Projets, Travaux, Infrastructures
- Gestion Elimination et valorisation des déchets
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Finances, personnel
- Communication
- Technologie de l'Information et de la communication et réseau très haut débit
- Aménagement de l'espace, schéma de cohérence territorial, ZAC, réserves foncières
- Urbanisme
- Suivi et développement du SIG
- Développement durable et énergies nouvelles
- Suivi et mise en œuvre du Projet de territoire

Le Bureau Communautaire

- M. FOURNIER Lionel, Président
- M. DIEDRICH Claude, 1^{er} Vice Président
- Mme BELLONI Doris, 2^{ème} Vice Présidente
- M. DROUIN René, 3^{ème} Vice Président
- M. WATRIN Roger, 4^{ème} Vice Président
- M. MATELIC Vincent, 5^{ème} Vice Président
- M. MULLER Yves, 6^{ème} Vice Président
- M. CORRADI Luc, 7^{ème} Vice Président
- M. SERREDSZUM Jean-Marie, 8^{ème} Vice Président
- M. VOLLE Michel, 9^{ème} Vice Président
- M. HALTER Marcel, 10^{ème} Vice Président
- M. ARGUELLO Hervé, 11^{ème} Vice Président
- M. SCHWEIZER Christian, 12^{ème} Vice Président
- M. PIERON Robert, 13^{ème} Vice Président

Le Conseil Communautaire

AMNEVILLE:

Titulaires:

Mme BELLONI, 2^{ème} VP
M. HIRTZ
M. FUND D.
Mme ADLER PALLAS (jusqu'au 07/02/13)
M. STOLL (à partir du 07/02/13)
M. FUND A.
M. HELART

Suppléants:

Mme LODI
M. VARNIER
M. VILLERBRUN

BRONVAUX:

Titulaires:

M. ARGUELLO, 11^{ème} VP
M. FAVIER

Suppléants:

Mme REISSE

CLOUANGE:

Titulaires:

M. DIEDRICH, 1^{er} VP
Mme FERRARI
M. GISMONDI
M. CECCONI
Suppléants:
M. FURGONI
M. TINTANET-DANGLA

MARANGE-SILVANGE:

Titulaires:

M. BRUM
M. MULLER, 6^{ème} VP
M. MEOCCI
M. LALLIER
Mme GREFF
Suppléants:
M. ROETTGER
Mme BAUDOIN

MONTOIS LA MONTAGNE

Titulaires:

M. VOLLE, 9^{ème} VP
M. CUCCIA
Mme PIERRARD
Suppléants: M. LAURENT

MOYEUVE-GRANDE:

Titulaires:

Mme BARTOLETTI
M. BENABID
Mme CONTESE
M. DROUIN, 3^{ème} VP
M. ROVIERO
M. SANTARONI M.
M. TIRLICIEN
Suppléants:
M. CARIDDI
M. GALLO
Mme KIRCHE

MOYEUVE PETTE

Titulaires:

M. SCHWEIZER, 12^{ème} VP
Mme MARRINACCI
Suppléants:
M. HENRY

PIERREVILLERS:

Titulaires:

M. SERREDSZUM, 8^{ème} VP
M. PELIZZARI
Suppléants: M. LEFORT

ROMBAS

Titulaires:

M. FOURNIER
M. PIERON, 13^{ème} VP
M. BARTHELEMY
M. RISSER
Mme WAGNER
Mme MACAIGNE
Mme MORETTI (jusqu'au 29/03/11)
M. AUBURTIN

Mme BENCI

Suppléants:

M. SAUDRY
Mme BALZER

RONCOURT

Titulaires:

M. HALTER, 10^{ème} VP
M. BALTIERI
Suppléants:
M. CAZZANTI

ROSSELANGE:

Titulaires:

M. MATELIC, 5^{ème} VP
M. SCHONS
Mme SEEMANN
M. DI GIANDOMENICO
Suppléants:
M. VISCERA
Mme COANA

SAINTE MARIE AUX CHÊNES

Titulaires:

M. KLAMMERS
M. WATRIN, 4^{ème} VP
M. SUBTIL
Mme CADONA
Suppléants:
M. ALBANESE
M. VEDEL

VITRY SUR ORNE:

Titulaires:

M. CORRADI, 7^{ème} VP
M. WEYANT
M. VEGLIA
Suppléants:
M. GOEB

Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

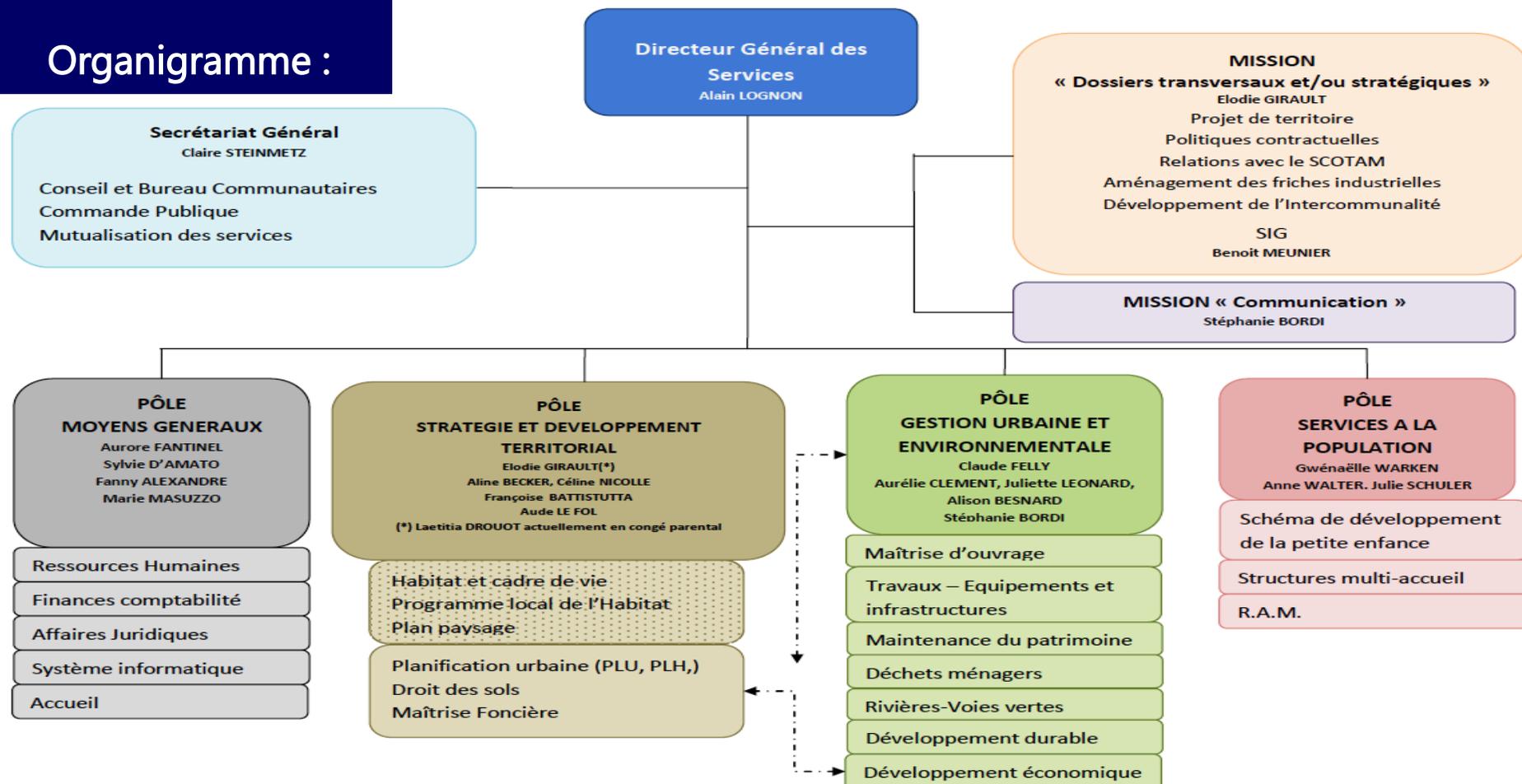
- à ROMBAS, au 34, Grand Rue: Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels (20 personnes : 3 hommes et 17 femmes dont 13 titulaires et 5 contractuels, 1 contrat avenir et 6 non titulaires)
- à AMNEVILLE, au Relais parentale d'assistance maternelle, rue Pasteur (2personnes titulaires)

De plus en 2013 la CCPOM a accueilli un stagiaire en communication pour une duré de 6 mois, et 2 stagiaires en Ressources humaines et finances pendant 2 mois.

Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, la communauté de communes ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du comité technique Paritaire, de la Commission Administrative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

Organigramme :



Les locaux

Travaux d'extension

La prise de nouvelles compétences, a généré un besoin d'espace supplémentaire en terme de surface de travail (bureaux et salle de réunion).

L'option retenue par le Bureau Communautaire est l'agrandissement des locaux actuels.

Pour la réalisation de ce projet, la mission de maîtrise d'œuvre a été confié à GHA Architectes, 3, rue de l'Argonne—57000 METZ.

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise Groupe 1000 Lorraine , 11 rue Saussaie en Mi-Terre_57130 JOUY AUX ARCHES.

Les travaux ont commencé le 25 février 2013.



Coût total des travaux HT 1.087.078,73€

Achat du bâtiment HT: 493.000,00 €

Coût total de l'opération HT: 1.580.078,73€

Subventions:

CG 57 800.000,00 € 51 %

Etat (D.E.T.R) 97.000,00 6 %

TOTAL 897.000,00 € 57 %

Reste à la charge de la CCPOM : 683.078,73 €

FINANCES

Le Budget 2013 a été adopté le 25 mars 2013 et a fait l'objet de deux décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 24 juin 2013 et Décision modificative n° 2 adoptée le 26 septembre 2013).

La présentation synthétique des comptes pour 2013 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire (source CA 2013):

Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2013 se sont élevées à 12 854 K€.

Elles se répartissent comme suit:

Dépenses de Fonctionnement	9 017 K€
Dépenses d'investissement	3 837 K€

Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2013 se sont élevées à 15 049 K€.

Elles se répartissent comme suit:

Recettes de Fonctionnement	10 665 K€
Recettes d'investissement	4 384 K€

LES RECETTES BUDGETAIRES ET LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE

Les recettes réelles (hors emprunts) de la Communauté de Communes proviennent :

des contribuables locaux, par le biais du produit:

- des impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et ressources de remplacement de la taxe professionnelle
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

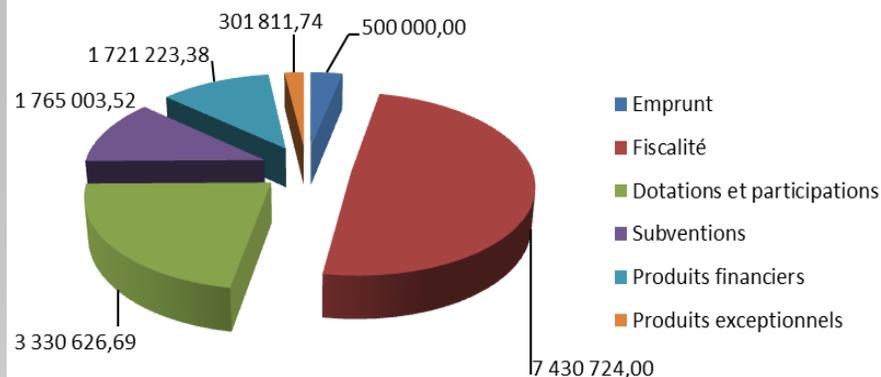
de l'Etat, au titre

- de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
- des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.

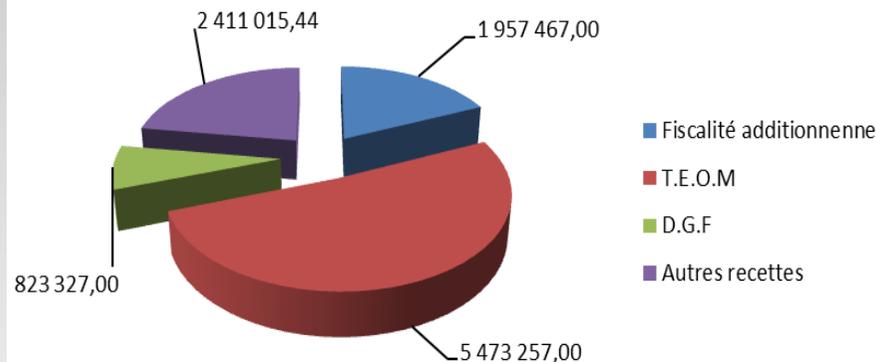
d'entités diverses

- Union Européenne,
- Autres collectivités Département, Région,
- Du fonds de péréquation intercommunal

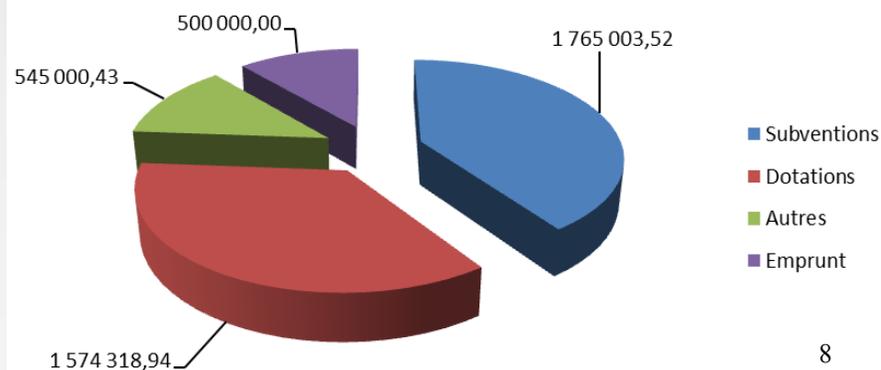
REPARTITION DES RECETTES



REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2013 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie :

Taux CCPOM pour:

Taxe d'habitation	1,87%
Taxe sur le Foncier bâti	1,02%
Taxe sur le foncier non-bâti	5,24%
Cotisation foncière entreprises	1,40%

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

En 2013 son produit s'est élevé à 5 473 257€ soit 51.32 % (50.08% en 2012) des recettes de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 823 327 € et représente 7,17% des recettes de fonctionnement (7.31% en 2012).

En 2013, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (1 957 467 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (5 473 257 €), ont participé pour 69,67% (68,03 en 2012) aux recettes de fonctionnement (10 665 066 €).

Le Remboursement du capital de la dette s'élève à 301 045,11 €.

Les charges financières intérêts de la dette s'élèvent à 154 548,12 €.

LES DEPENSES

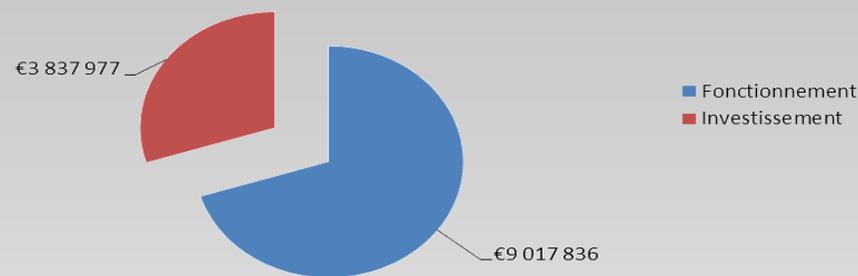
En opérations réelles, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2013, à 12 855 813 €.

Elles sont constituées :

des dépenses de fonctionnement pour 9 017 836 €

des dépenses d'investissement pour 3 837 977 €

REPARTITION DES DEPENSES TOTALES



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	1 297 312 €
- Famille	802 931 €
- Collecte et traitement des déchets	5 839 112 €
- Interventions économiques	216 437 €
- Logement	191 958 €
-Opérations non ventilables	365 818 €
- Aménagement de l'espace	257 442 €
- Environnement	46 826 €

Les dépenses d'investissement totales se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	1 195 499 €
- Famille	1 965 715 €
- Collecte et traitement des déchets	19 994 €
- Interventions économiques	57 810 €
- Logement	72 833 €
-Opérations non ventilables	498 365 €
Aménagement de l'espace	12 169 €
Environnement	5 592 €
Communication	10 000 €

ZAC de Ramonville : réaliser une étude de faisabilité économique

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le Bureau Communautaire avait décidé de retenir, après consultation, l'Atelier des Territoires pour réaliser une étude de faisabilité relative à la poursuite de l'opération d'aménagement de la ZAC Ramonville au regard des contraintes liées aux prescriptions de la Directive Territoriale d'Aménagement.

L'étude avait pour objectifs :

- ◆ d'évaluer la viabilité économique du projet initial (en prenant en compte l'environnement urbain de ce site, l'évolution future de la fiscalité locale, le coût social de l'aménagement de ce site)
- ◆ d'évaluer l'impact du projet initial sur les documents d'urbanisme concernés

En 2013, la réalisation de l'étude a été poursuivie.



Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, et au suivi des dossiers contentieux.

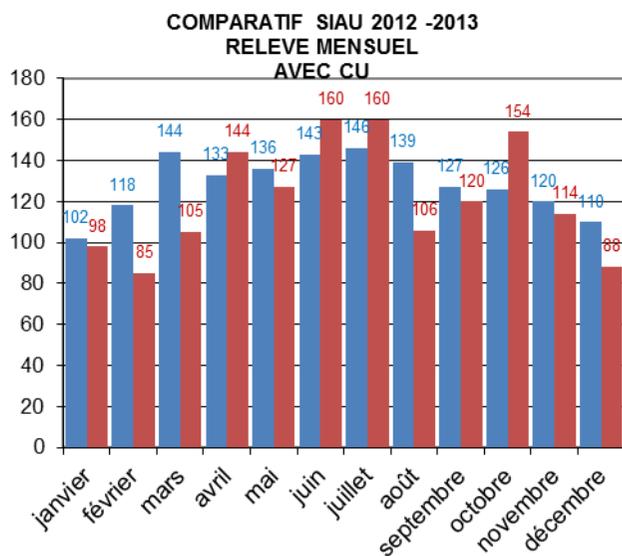
Instructions des dossiers d'urbanisme

Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 12 des 13 communes de la CCPOM.

En 2013, la commune de Moyeuve-Petite s'est dotée d'une carte communale par délibération en date du 31/01/13 et arrêté préfectoral du 12/03/2014.

- 1460** demandes d'autorisations d'urbanisme enregistrées par le service
- 242** permis de construire
- 577** déclarations préalables
- 627** certificats d'urbanisme
- 6** permis d'aménager
- 8** permis de démolir

On note une diminution de 25,54 % des demandes de permis de construire par rapport à 2012 et une légère augmentation des déclarations préalables (4,91%).



Information et renseignements aux communes membres et aux pétitionnaires

Le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme / plans d'occupation des sols et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site Internet de la CCPOM.

Le Club ADS 57

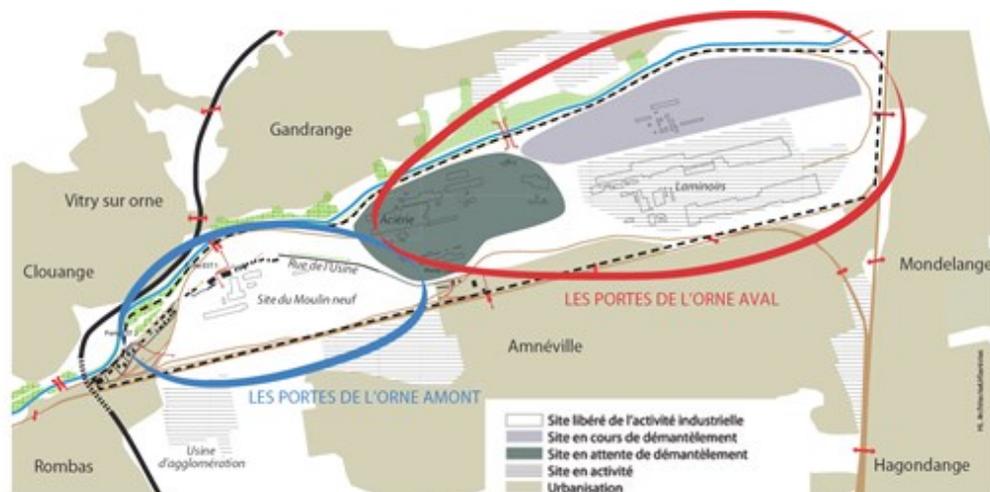
Depuis 2010, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme du département se réunissent tous les trimestres afin d'échanger sur diverses thématiques. Ces rencontres se déroulent, à tour de rôle, dans les EPCI qui le souhaitent.



SITE LES PORTES DE L'ORNE—FRICHE MOULIN NEUF



La reconquête du site sidérurgique des « Portes de l'Orne », c'est parti !



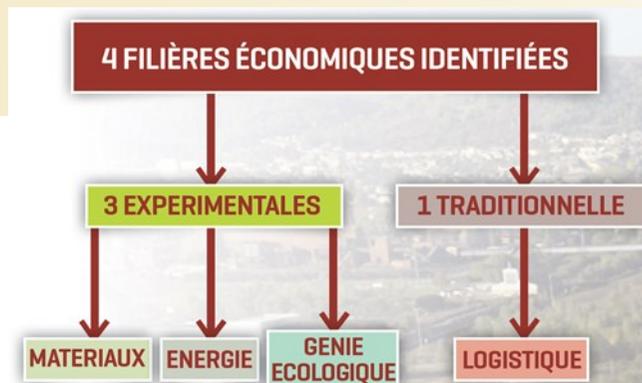
En 2013, les deux études engagées en 2012 se sont poursuivies :

- ◆ [1^{ère} étude : vers un redéploiement économique et urbain à l'échelle des Portes de l'Orne...](#)

De fin 2012 à l'été 2013, les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et du Sillon Mosellan, se sont associées pour engager une étude de redéploiement économique et urbain du site. Cette étude, réalisée par le groupement international SKOPE/SPIRE/TRANSITEC est financée à 50% par la Région Lorraine et 50% par les deux intercommunalités. L'Etat, la Région Lorraine, le Département de la Moselle et l'ensemble des acteurs locaux ont été associés à la démarche.

La population a également été associée à la réflexion. De nombreux habitants du territoire ont contribué à la réussite de l'étude, notamment à l'issue de la matinée « l'Usine ouvre ses portes » le 23 mars dernier (voir ci-après). Ils se sont également exprimés via le site Internet dédié (www.portesdelorne.fr).

Les besoins du territoire en matière d'équipement et d'habitat ont été identifiés : quatre filières de redéploiement économiques ont été proposées principalement orienté vers l'innovation



◆ 2^{ème} étude : diagnostic des sols et constitution d'un schéma d'aménagement des « Portes de l'Orne amont »

En janvier 2013, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine – EPFL - (porteur foncier) a engagé, pour le compte de la CCPOM une étude diagnostique et d'aménagement portant sur la partie Ouest du site (Les Portes de l'Orne Amont). Elle a pour objectif d'établir un état des lieux du site afin d'en définir les enjeux et ainsi proposer une vision d'avenir de ce secteur en élaborant un schéma.

Le marché a été attribué au groupement HL Architectes Urbanistes / Atelier SIS-MO / EGIS

L'étude, financée à 80% par l'EPFL et 20% par la CCPOM avait pour objectif d'identifier les contraintes du site et de proposer un scénario d'aménagement de la zone.

Cette étude, est menée en 4 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et enjeux,
- Phase 2 : Proposition d'une vision d'avenir du site prenant en compte plusieurs scénarii programmatiques possibles,
- Phase 3 : Schéma d'aménagement,
- Phase 4 : Chiffrages et phasage.

La phase 2 a été validée par les organes délibérants des deux communautés de communes au cours de leurs séances des 28 novembre 2013 et 16 décembre 2013.



- ◆ Le 23 mars 2014, ouverture du site à la population organisée par la CCPOM et la CCSM: quand reconquête rime avec retrouvailles !
- ◆ Le samedi 23 mars 2013, plus de 250 nostalgiques et curieux se sont déplacés pour une visite guidée par des passionnés, de qui fut la glorieuse usine de Rombas. Un partenariat entre plusieurs générations invitées à partager leurs souvenirs et imaginer « Les Portes de l'Orne » de demain.



◆ Création d'une identité visuelle

Création d'un logo permettant d'identifier le projet de requalification des Portes de l'Orne



SCoT de l'Agglomération Messine - Le projet de PADD en débat

Vers l'arrêt du projet de SCoTAM : des moments de débats et de partage

Le Syndicat mixte a, pendant cette phase clé de l'élaboration, orchestré et animé plusieurs temps d'échanges et de validation des orientations du SCoT (séminaires, Comités extraordinaires...). Il a également consulté les intercommunalités membres et les Personnes Publiques Associées sur un pré-projet de SCoT.

Mars – Avril – Rencontres "Habitat" avec les intercommunalités du SCoTAM

Le Syndicat mixte a rencontré les élus et les techniciens des intercommunalités du SCoTAM à l'occasion de plusieurs rencontres organisées sur le territoire, sur le thème de l'habitat : à Metz le 25 mars, à Rémilly le 4 avril, à Rombas le 15 avril et à Pange le 16 avril.

Ces rencontres ont permis de partager les orientations du projet de SCoTAM en faveur du logement au regard de l'ambition de croissance démographique que se sont données les élus du SCoTAM.

La "mécanique" de la répartition de la production nouvelle de logements a été exposée et discutée.

Le projet de SCoTAM a pu être affinée au regard des questions et observations recueillies.

Mars – Débat légal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

La procédure d'élaboration d'un SCoT prévoit l'organisation, au sein du Comité syndical, d'un débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Au vu du diagnostic, le PADD offre un cadre cohérent d'intervention à l'ensemble des politiques publiques en fixant des objectifs à atteindre. Ces objectifs sont ensuite déclinés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui contient les prescriptions opposables du SCoT.

Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, des transports et déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Les élus du Comité syndical du SCoTAM ont débattu le 21 mars 2013 sur le PADD. Ce fut l'occasion pour les 31 élus participants de conforter les choix précédemment opérés, avant de poursuivre le travail déjà bien avancé sur les orientations et objectifs du DOO.

Juin – Présentation de l'état des réflexions devant la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)

Le 11 juin 2013, le Syndicat mixte du SCoTAM a été entendu par la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles sur l'état des réflexions relatives à la thématique de la préservation des espaces agricoles par le futur schéma.

Suite à cette présentation, le Syndicat mixte du SCoTAM a reçu des encouragements de la Commission pour les efforts effectués notamment sur la gestion raisonnée en faveur d'une réduction nette de consommation du foncier agricole.

Mai - Juillet - Octobre – Construction collaborative du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Les élus du Syndicat mixte se sont réunis à 3 reprises, les 16 mai, 2 juillet et 1^{er} octobre, dans le cadre de séminaires de travail afin d'échanger en détail sur le contenu du DOO. Ces trois rendez-vous, animés par l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM), ont permis aux délégués de prendre connaissance du contenu du DOO et d'échanger sur les orientations proposées. Chacune des rencontres s'est clôturée par un Comité syndical au cours duquel des choix ont pu être entérinés.

Août - Septembre – Consultation des intercommunalités et des personnes publiques associées sur un pré-projet de SCoTAM

Le Syndicat mixte du SCoTAM a souhaité concerter les partenaires territoriaux et institutionnels sur un pré-projet de SCoT issu notamment des travaux des séminaires de mai et juillet. Près d'une vingtaine d'organismes et collectivités ont été interpellés. Cette phase de consultation organisée en amont de l'arrêt de projet de SCoTAM a permis de recueillir des observations et questions qui ont servi à parfaire le dossier. Des réponses ont été formulées aux courriers de chaque intercommunalité du SCoT.

Octobre – 4^{ème} Réunion d'échanges avec les partenaires publics sur le DOO

Une réunion d'échanges sur les orientations du DOO a été organisée, le 3 octobre 2013, avec les Partenaires Institutionnels et Territoriaux (l'Etat, le Conseil Général de la Moselle, le Conseil Régional de Lorraine, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, le Parc Naturel Régional de Lorraine, les 11 intercommunalités membres, les Syndicats mixtes de SCoT voisins...).

Cette rencontre a permis aux partenaires de faire part de leurs observations concernant le pré-projet de SCoTAM qui leur a été préalablement transmis.

Décembre – Arrêt du projet de SCoTAM

Le projet final du SCoTAM qui contient le Document d'Aménagement Commercial (DAC) a été présenté le 12 décembre 2013 au Comité syndical, accompagné du bilan de la concertation sur le projet de SCoT, ainsi que le prévoit la loi. Les délégués syndicaux ont délibéré pour "arrêter" le projet de SCoTAM lors de cette séance de Comité syndical. Le projet de SCoT et le DAC ont reçu l'adhésion d'une grande majorité d'élus (73%).

SCoTAM en quelques chiffres

Le budget 2013 du Syndicat mixte s'élève à 1 024 892.29€ (-3.5% par rapport à 2012), 54.46% des dépenses sont consacrées à l'élaboration du SCoTAM, 33.51% pour le fonctionnement de la structure

Le montant de la participation financière des membres est de 491 844.60€

Le montant de la participation de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'élève à

69 612 €

19 démarches d'urbanisme examinées

Dont 6 projets de Plans Locaux d'Urbanisme

Dont 10 demandes de dérogation d'ouverture à l'urbanisation

Et 3 autres démarches (SCoTAT, SMITU, PAEN)

5 réunions de Bureau

8 séances de Comité Syndical

2 réunions de la Commission d'Appel d'Offre

2 réunions de la commission

De nouveaux membres aux Commissions :

Monsieur FONTE au sein de la Commission n°1 « Attractivité et identité du territoire », présidée par Monsieur HASSER,

Monsieur PEULTIER au sein de la Commission n°2 « Accueil, mobilité et vie quotidienne », présidée par Monsieur COULETTE.

- Monsieur Rémy STOLTZ remplace depuis le 1^{er} mai 2013, Monsieur Alain GÉRARD au poste de Trésorier Principal de Metz Municipale et Comptable du Syndicat mixte.

- Arrivée d'une chargé(e) de mission pour une durée de 9 mois (période d'août 2013 à avril 2014) sera chargée notamment de la prise en compte de l'étude trame verte et bleue dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et de préparer sa mise en œuvre sur le territoire.

AGURAM

Dans le cadre du partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.) cet organisme a continué à apporter son assistance technique aux services communautaires dans un certain nombre de domaines, notamment :

- ◆ le logement, prenant et l'habitat,
- ◆ le développement économique,
- ◆ et l'Environnement.

Protection et mise en valeur de l'environnement

Fonds de concours pour le soutien aux projets pédagogiques liés à l'environnement et au paysage

Dans le cadre de sa compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement et du paysage, le bureau communautaire a validé en juillet 2012 le règlement d'attribution des aides pour le soutien aux projets liés à l'environnement et au paysage.

Ces aides sont destinées aux communes, associations locales et groupements associatifs œuvrant dans le domaine de l'environnement, et notamment dans l'information et la sensibilisation à la préservation de la faune et la flore locales.

Le montant de la subvention est de 50% du coût hors taxes des travaux subventionnables dans une limite de 10 000 € d'aide.

Le collège Gabriel Pierné de Sainte-Marie-aux-Chênes a bénéficié d'une subvention de 350 € pour la création d'une mare pédagogique.

La commune de Marange-Silvange a bénéficié d'une subvention de 10 000 € pour la réalisation d'un parcours pédagogique d'éducation à l'environnement.

Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Suite au diagnostic acoustique de la situation sonore sur le territoire de la CCPOM et du bilan des actions menées pour réduire les nuisances sonores, le bureau d'étude SPC acoustique a élaboré un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Ce document permet d'identifier les secteurs où des actions sont nécessaires, de fixer des objectifs de réduction des nuisances et de recenser les actions planifiées dans les 5 prochaines années. Les communes membres ont été consultées pour la réalisation du PPBE. Le document final a été mis à disposition du public pour une durée de deux mois afin que les habitants puissent prendre connaissance du projet.

Convention d'étude vallée du Conroy

La vallée du Conroy, entre Moyeuvre-Grande et Moyeuvre-Petite, a accueilli pendant plus d'un siècle les résidus des hauts-fourneaux de la sidérurgie. Il s'est ainsi constitué progressivement, dans cette vallée étroite, trois bassins à boues et un crassier s'étirant sur plus de 4 km.

La cession d'activité de la SLAG (Société Lorraine d'Agrégats) prévue en 2014 et l'obligation d'AMREF (Arcelor Mittal Real Estate France) de sécuriser les bassins à boues, au regard des risques miniers, ont amené la CCPOM à engager une réflexion sur la valorisation de la vallée du Conroy.

Dans ce cadre, la CCPOM a sollicité la politique régionale de traitement des espaces dégradés pour la réalisation d'une étude d'aménagement du crassier de la vallée du Conroy.

L'étude, d'un montant total de 50 000 € TTC est financée à 80 % par les crédits de l'Etat, la Région Lorraine et l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local), et à 20 % par la CCPOM, soit 10 000 €.

Gestion, élimination et valorisation des déchets

Programme Local de Prévention des Déchets

Le Programme Local de Prévention des Déchets engagé en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) en 2011 se poursuit par la mise en œuvre du plan d'actions.

Les actions développées en 2013

◆ Le compostage

Des réunions d'information ont été organisées dans les communes pour sensibiliser les habitants à ce geste de prévention et diffuser les bonnes pratiques pour obtenir un compost de qualité.

Un nouveau marché a été passé pour l'achat de deux modèles de composteurs différents : l'un de 450 L en plastique et l'autre de 600 L en bois. En 2013, ce sont 103 composteurs en plastique et 59 composteurs en bois qui ont été vendus.

◆ Le compostage en pied d'immeuble

La CCPOM a inauguré le premier site de compostage en pied d'immeuble à Vitry-sur-Orne. Le but est de permettre aux habitants en logement collectif de recycler leurs déchets de cuisine en faisant un geste éco-citoyen en faveur de l'environnement.

◆ Les guides composteurs

La CCPOM a créé un réseau de personnes bénévoles, formées aux techniques de compostage, dont le rôle est d'apporter des conseils à l'ensemble des habitants sur la pratique du compostage au quotidien. Une première session de formation de 2 jours a été organisée fin 2013, permettant de former 7 guides composteurs.

◆ Couches lavables

De la naissance à la propreté, un enfant utilise environ 5000 couches et produit ainsi près de 1000 kg de déchets. Sur l'ensemble de la CCPOM, cela représente environ 600 tonnes par an de déchets jetés à la poubelle et dont une partie pourrait être évitée.

La CCPOM a donc décidé d'apporter de l'information aux parents et assistantes maternelles sur les intérêts des couches lavables, par le biais de réunion d'information, stand de sensibilisation ou exposition.

◆ Gaspillage alimentaire

En moyenne, les Français jettent 20 kg de déchets alimentaires chaque année, dont 7 kg de produits encore emballés, soit environ 430 € pour une famille de 4 personnes ainsi jetés à la poubelle.

Pour lutter contre les impacts éthiques, économiques, sécuritaires, environnementaux de ce gâchis, la CCPOM sensibilise tous les publics concernés : adultes, enfants mais aussi restauration collective en organisant des ateliers pratiques et de cours de cuisine « anti-gaspi ».

Renouvellement de la convention ECO-FOLIO

La CCPOM a décidé de renouveler la convention signée en 2009 avec ECO FOLIO, éco organisme chargé de la gestion de la filière des INS (imprimés non sollicités). L'adhésion à cet éco organisme permet de bénéficier à des soutiens financiers pour le recyclage, la valorisation et l'élimination des INS.

Renouvellement des conventions OCAD3E et RECYLUM

La CCPOM a décidé de renouveler les conventions signées en 2007 avec OCAD3E et RECYLUM, éco organismes chargés pour l'un de la collecte et du traitement des D3E (déchets d'équipement électriques et électroniques) et pour l'autre des lampes usagées.

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Ce service est assuré par plusieurs prestataires, sous le contrôle de la communauté:

- la société SITA, pour la collecte des déchets résiduels;
- la société COVED, pour la collecte sélective;
- la société HAGANIS, pour le traitement (incinération et tri).

15 462 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2012 contre 15 772 tonnes en 2011.

3 432 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2012 contre 3 549 tonnes en 2011.

664 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2012 contre 703 tonnes en 2011.

Marché de collecte des déchets ménagers

Les marchés de collecte des déchets résiduels, de collecte sélective et tri des déchets recyclables arrivant à échéance le 31.10.2013, un nouvel appel d'offres a donc été lancé en mai 2013.

A l'issue de cet appel d'offres, le lot n°3 (tri des matériaux issus de la collecte sélective) a été attribué à la société HAGANIS jusqu'au 31 Octobre 2016.

Pour le lot n° 1, l'appel d'offre a été déclaré infructueux. Un avenant de prolongation au marché en cours a été passé jusqu'au 31.12.2013.

Pour le lot n°2, la procédure de renouvellement a été annulée dans le cadre d'un référent contractuel, le marché en cours a été prolongé par avenant jusqu'au 31.12.2013

Déchèteries communautaires

Les quatre déchèteries communautaires sont exploitées par COVED et BARISIEN et leur exploitation est relativement stable pour 2012 (baisse des tonnages de 3.48% par rapport à 2011: 10 644 Tonnes pour 2012 contre 11 020 pour 2011).

Développement économique

Les trois zones d'activités économiques gérées par la Communauté de Communes sont:

- ◆ le **parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »** situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de 38,50 ha dont 1,82 ha commercialisables et 36,68 ha commercialisés.
- ◆ le **parc d'activités communautaire « Deux Rivières »** situé sur le territoire de MOYEUVRE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de 8,92 ha dont 0,65 ha commercialisables et 4,17 ha commercialisés.
- ◆ le **parc d'activités communautaire « Champelle »** situé sur le territoire de SAINTE MARIE AUX CHÊNES d'une superficie de 41,28 ha dont 31,69 ha commercialisables et 9,59 ha commercialisés.

Location de cellules

Hôtel d'entreprises - PAC « CHAMPELLE »

(Etat d'occupation des cellules en décembre 2013)

Cellule n°2 : REHA Assainissement (Construction de réseaux pour fluides-assainissement) - Arrivée au 1er juillet 2013)
Cellule n°3 : EURL PMP (Micro-mécanique industrielle)
Cellule n°4 : SCI DU CHATEAU (Pôle de développement)
Départ de la société SCATTOLINI France (négoce d'équipement pour véhicules commerciaux et industriels) de la cellule n° 6.

Bâtiment d'accueil d'entreprises - PAC « Belle Fontaine »

(Etat d'occupation des cellules en décembre 2013)

Arrêt de l'activité de la S.T.C. Casel (travaux d'installation d'équipements thermique et climatisation) qui occupait la cellule n°1.

Cellule n°1 : ECO-BIO-SOLUTIONS (chauffagiste) à compter du 26 novembre 2013
Cellule n°2 : MAG ELEC LOR (réparation d'équipements électriques)
Cellule n°3 : Régie d'électricité de Clouange
Cellule n°4 et 5 : WESTFALLEN (Gaz Industriels)
Cellule n°6 : MULLER Assainissement Lorraine (propriétaire)

Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » :

→ **De nouvelles implantations :**

- **La Clinique vétérinaire**, située anciennement à Rombas, a ouvert ses portes en 2013.



- **La société CAMPAGNA** (activité de chauffage - sanitaire) s'est implantée également au sein du parc d'activités Belle Fontaine.



- **Lorraine Gaz Service** s'est agrandi avec l'implantation de THERMIMAT, spécialiste de tout système de chauffage.



→ **Une nouvelle extension :** Le magasin "Le Fournil de la Vallée de l'Orne" autrement connu sous le nom des boulangeries WATRIN, il s'agit d'une extension et d'un réaménagement du magasin de la boulangerie avec la création d'une partie "salon de thé" et d'un fleuriste.



→ **Démarrage des travaux** du projet d'implantation d'un bâtiment regroupant un ensemble de cellules commerciales par la SCI 7B.



Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

	2010	2011	2012	2013
PAC « Belle Fontaine »	253 emplois	265 emplois	282 emplois	306 emplois
PAC « Les Deux Rivières »	37 emplois	39 emplois	24,5 emplois	24 emplois
PAC « Champelle »	184 emplois	162 emplois	145 emplois	185 emplois

Partenariats

Adhésion à l'association de préfiguration de la fondation « ISEETECH »

La CCPOM a renouvelé son adhésion (2 500 €) à l'association de préfiguration d' ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques).

Bassin d'éducation et de formation (BEF) d'Hayange-Thionville-Rombas : convention avec la Collège Jacques Monod de Hayange

La CCPOM a renouvelé son soutien à hauteur de 500 € au Collège René CASSIN de Guénange à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention qui concernait l'édition 2013 du Salon de la découverte professionnelle.

EN 2013

- 80 dossiers instruits (toute aide confondue)
- 55 porteurs de projets dont 51 % de femmes
- 33 prêts d'honneur accordés pour un montant de 183 000 €
- 21 prêts NACRE accordés pour un montant de 97 000 €
- 8 Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
- 64 création de emplois

HOMEGAL et la PFIL

Depuis 2002, un partenariat est engagé entre la CCPOM et HOMEGAL. Cette structure gère la pépinière d'entreprises du Bassin de Briey-Homécourt et de la Vallée de l'Orne (Moselle et Meurthe-et-Moselle) ainsi que la plate-forme d'initiative locale (PFIL) couvrant ce même territoire.

En 2013, ce partenariat a été de nouveau formalisé par la passation d'une convention et le versement d'une participation financière aux dépenses de fonctionnement d'HOMEGAL pour un montant de 7 600 € et d'un montant de 2 400 € pour la PFIL.

Depuis la mise en œuvre de ce partenariat, HOMEGAL, a apporté son aide, à travers la PFIL, à la création de nombreuses entreprises sur notre territoire:

En 2010, sur 21 dossiers instruits, 20 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 13 sont encore en activité.

En 2011, sur 31 dossiers instruits, 29 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 19 sont encore en activité.

En 2012, sur 18 dossiers instruits, 11 projets d'entreprises ont bénéficié du prêts d'honneur, et 10 sont encore en activité.

Logement, et cadre de vie

Programme Local de l'Habitat 2012-2017

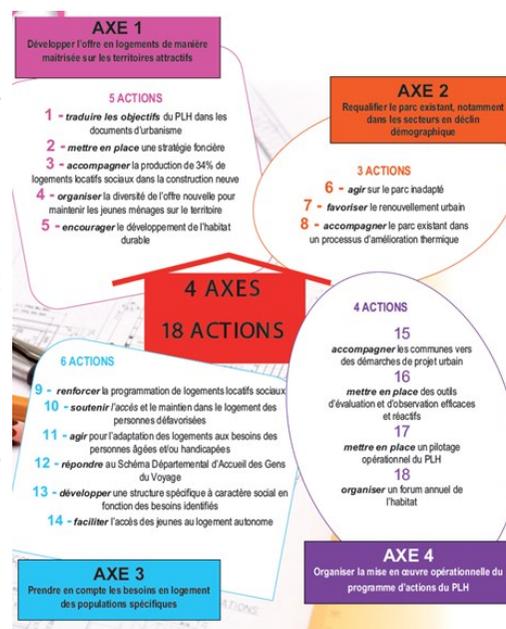
Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Bureau Communautaire de la CCPOM a approuvé son 2^{ème} Programme Local de l'Habitat. Il permet à la CCPOM de se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante, en répondant aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.

La mise en œuvres du plan d'actions du PLH s'est poursuivie en 2013 en vue d'atteindre d'ici 2017 les objectifs fixés :

Diagnostic foncier de la CCPOM : réalisation d'une étude diagnostique de la consommation foncière de chacune des communes du territoire depuis l'après 2nde guerre mondiale. Il conviendra dans un second temps d'élaborer une stratégie foncière du territoire.

Aide au surcrot foncier : actualisation du dispositif d'aide au surcrot foncier en cohérence avec les objectifs du nouveau PLH.

Etude sur le patrimoine bâti ancien : en vue d'optimiser l'opération ravalement de façade mise en œuvre en 2005 sur le territoire, une étude du patrimoine bâti a été engagée en 2013. Réalisée par le Bureau d'études X AEQUO situé à Metz, l'objectif est d'actualiser la stratégie de l'opération ravalement de façades en adéquation avec la nouvelle politique régionale à ce sujet.



Consulter le diagnostic et le PLH sur www.ccpom.fr rubrique « Logement »

Programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée depuis 2008 est arrivée à échéance au 31 décembre 2010. Afin de continuer à soutenir les propriétaires modestes à améliorer le confort de leur logement et répondre aux objectifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, un Programme d'intérêt Général a été mis en place fin 2011 en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Région Lorraine.

Conformément à l'action 6 du second Programme Local de l'Habitat « Agir sur le parc inadapté », la CCPOM s'est engagée, depuis décembre 2011, dans la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général visant à répondre aux problématiques de :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- L'adaptation des logements au handicap
- La lutte contre la précarité énergétique.

Dans ce cadre une convention avait été signée entre la CCPOM et l'État le 16 novembre 2011, marquant le lancement de l'opération.

Ce programme intègre le dispositif national « Habiter Mieux » permettant de mobiliser les crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

En 2013, les services communautaires ont enregistré 34 nouvelles demandes (32 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs), dont 18 bénéficiant du Fonds d'Aide Rénovation Thermique.

En 2013, 39 dossiers ont abouti au versement d'une subvention (50% CCPOM / 50% Région Lorraine)

ANNEE	NB SUBVENTION VERSEE	CCPOM/RL					ANAH				
		SUBVENTION	ASE	TOTAL CCPOM/CR	CCPOM	RL	SUBVENTION	ASE	Nb ASE	Montant ASE	TOTAL
2013	39	27 579,04 €	9 000,00 €	36 579,04 €	18 289,52 €	18 289,52 €	92 029,00 €	37 800,00 €	18	2 100,00 €	129 829,00 €
2012	20	11 135,91 €	4 000,00 €	15 135,91 €	7 567,96 €	7 567,96 €	33 098,91 €	12 800,00 €	8	1 600,00 €	45 898,91 €

Le Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM) a été retenu en 2011, pour assurer la mission de suivi-animation de l'opération pour 3 années.

En 2013, la Région Lorraine et l'ANAH ont participé au financement de cette mission.

Campagne de ravalement de façades

Depuis 2005, l'Opération Ravalement de Façades de la CCPOM vise à améliorer le cadre de vie des habitants en valorisant l'image du territoire et son patrimoine.

La commission d'attribution des subventions pour les ravalements de façade se réunit une fois par mois pour étudier et statuer sur les demandes d'aides reçues à la CCPOM.

En 2013, les services communautaires ont enregistré 81 demandes d'informations dont 37 ont abouti au dépôt d'un dossier complet et satisfaisant pour obtenir un accord de financement (avis favorable de la Commission avant travaux).

Au final, après travaux, 14 demandes ont bénéficié d'aides de la CCPOM et la Région Lorraine pour un montant de 26 729.20 € (50% CCPOM / 50% Région Lorraine) sur 161 142.75 € HT de travaux réalisés.

La mission suivi animation est assurée par le CALM et bénéficie du soutien de la Région Lorraine.

Campagne isolation thermique

En 2012, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a mis en place une campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus.

En 2013 les services communautaires ont enregistré 52 demandes (22 isolations des combles perdus et 30 isolations des murs par l'extérieur).

Au final, après constitution des dossiers et réalisation des travaux, 8 demandes ont bénéficié d'aides de la CCPOM pour un montant de 7 100.00 € (Isolation des murs par l'extérieur 5 dossiers pour 5600 € et isolation des combles perdus 3 dossiers 1500 €) pour un montant de travaux réalisés de 77 336.94 €

La mission suivi animation est assurée par le CALM.

Adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement

Lors de sa réunion du 8 avril 2013, le Bureau Communautaire a délibéré pour l'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2013.

Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Général de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1^{er} loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compteur, ...).

En 2013, le total des aides accordées par la FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 428 630.72€ (394 489.25€ en 2012 et 355 838.43€ en 2011) pour un total de 1941 interventions (1850 en 2012 et 1703 en 2011) au titre de ce dispositif.

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'élève à hauteur de 0.30 € par habitant. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.

Dispositif d'aide aux équipements de développement durable

Subvention pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aériens et enterrés

Dans le cadre de ce dispositif de soutien aux économies des ressources et de l'énergie par le biais d'une aide financière au bénéfice des particuliers, le bureau communautaire a validé en mai 2012 les conventions fixant les règles d'attribution de ces aides.

Pour les récupérateurs aériens d'eau de pluie, la subvention s'élève à **50% du prix d'achat TTC** (accessoires, livraison et pose compris) avec un coût d'achat compris entre 100 et 250 €.

Pour les récupérateurs d'eau de pluie enterrés, il s'agit d'une subvention forfaitaire en fonction du volume de la cuve :

Pour une cuve de 2 000 litres : 500 €

Pour une cuve de plus de 2 000 litres à moins de 5 000 litres : 550 €

Pour une cuve de plus de 5 000 litres : 600 €.

En 2013, 5 subventions ont été accordées, pour un montant total de 317,05 €.

Partenariats

Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle – ADIL 57

En janvier 2009, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de la CCPOM à signer une convention avec l'ADIL57 pour la mise en place d'une mission d'information sur le logement. Un juriste accueille les particuliers tous les 2^{ème} mercredi du mois au siège de la CCPOM, pour des conseils neutres, gratuits et personnalisés concernant les questions juridiques, fiscales et financières du logement.

En 2013, les permanences ont permis d'accueillir et d'orienter 17 ménages résidents sur le territoire de la CCPOM (contre 6 en 2011 et 15 en 2012)

Au total, en 2013, ce sont 206 ménages de la CCPOM qui ont bénéficié des services de l'ADIL (appels téléphoniques, permanences à la CCPOM, permanences à Metz, mails, courriers,...)

Le thème le plus fréquemment rencontré porte sur les obligations contractuelles dans le cadre d'un contrat de location. Mais l'ADIL est aussi en mesure, grâce à un logiciel perfectionné, de proposer une étude financière complète et approfondie dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière.

En 2013, la cotisation d'adhésion à l'ADIL s'est élevée à 5 363.60 €.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - CLLAJ

En 2008, la CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Ainsi, une conseillère en économie sociale et familiale accueille, lors de permanences, les jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.

Deux permanences mensuelles ont lieu à la CCPOM (à la Maison du lien social de Rombas depuis février 2012) et une supplémentaire tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

A/ à Sainte-Marie-aux-Chênes pour les communes du plateau

B/ à Marange-Silvange pour les communes des coteaux

C/ à Moyeuvre-Grande pour les communes de la vallée de l'Orne

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette mission est effectué chaque trimestre, et un groupe de pilotage a été constitué afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences sur le territoire.

Le CLLAJ a assuré pour l'année 2013, 22 permanences (2 permanences n'ont pas été réalisées) et 9 permanences délocalisées sur le territoire de la CCPOM.

Les personnes orientées :

32 ménages ont été orientés, 13 ménages ayant eu une proposition de rendez-vous afin de réaliser un premier entretien ne se sont pas présentés.

Nous remarquons une légère diminution des orientations (en 2012 : 36 ; en 2011/2009 : 37)

Les personnes accueillies :

En 2013, les permanences du CLLAJ ont permis :

d'accueillir et d'informer 2 personnes,

d'accompagner 17 ménages dans leur projet, soit 25 personnes (en 2012 : 23)

A noter, qu'au cours de l'année, les permanences supplémentaires ont permis d'accompagner 6 ménages.

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin

En 2011, une Agence au service des particuliers, pour les soutenir techniquement dans leurs démarches de rénovation thermique a été créée sur le Pays Messin : l'ALEC

En 2011, la CCPOM a souhaité s'associer à neuf autres structures fondatrices pour créer l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC), une association à but non lucratif qui se donne pour objectif de développer la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités et acteurs privés, sur les préoccupations liées aux changements climatiques.

En 2013, la participation de la CCPOM s'est élevée à 18 714€



L'Espace INFO-ENERGIE

Animations en 2013 sur le territoire de la CCPOM

Actions mutualisées : CCPOM Ville de Metz Metz Métropole CC du Verneis	Prêt outils	Prêt outils octobre
	Prêt outils	Prêt outils novembre
	Prêt outils	Prêt outils décembre
	Salon	Salon de l'habitat et de la décoration
	Salon	Salon pour les économies d'énergie
Actions CCPOM	Atelier	Coût énergie et éco-gestes (2 ateliers)
	Forum	Forum de l'énergie à Sainte-Marie aux Chênes
	Conférence	« Faire des économies d'énergie chez soi » - Montois-la-Montagne
	Permanences	2 permanences à la CCPOM
	Balade	Balade thermographique à Roncourt
	Balade	Balade thermographique à Pierrevillers

Energy Cities

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et notamment de la transition énergétique, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est amenée à poursuivre sa réflexion et mettre en œuvre diverses actions. Afin de disposer d'appuis efficaces, conseils pertinents et retours d'expériences variés, le Bureau Communautaire de la CCPOM a décidé, lors de sa réunion du 9 décembre 2013, d'adhérer à l'association « Energy Cities ».

Le Conseil en Energie Partagé

L'ALEC du Pays Messin a créé en octobre 2012 un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP). L'objectif de cette nouvelle mission est de mutualiser la compétence d'un « homme énergie » entre les communes de moins de 10.000 habitants qui s'engagent dans la démarche, dont l'intercommunalité s'engage dans la démarche.

Le CEP sensibilise, informe et accompagne les élus et le personnel communal dans leurs démarches d'économie d'énergie.

Deux types de missions sont proposés :

- ◇ Une mission de base gratuite pour les communes
 - Réalisation d'un diagnostic énergétique du patrimoine
 - Mise en place d'un suivi énergétique annuel
 - Animation du territoire et mise en réseau des acteurs
- ◇ Des missions personnalisées (Eclairage public, caméra thermique, accompagnement projets urbain, ...)

En 2013, cinq communes de la CCPOM se sont engagées dans la démarche. Le 9 décembre 2013, les L'ALEC, la CCPOM et les communes concernées se sont réunis pour signer ensemble les chartes d'engagement tripartites.

Communes engagées en 2013 :

Moyeuvre-Petite
Marange-Silvange
Roncourt
Rosselange
Montois-la-Montagne



Petite enfance

Les équipements communautaires, hormis le RAM font l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP). La fédération Léo Lagrange a en charge le fonctionnement et l'exploitation de ce service.

En effet, la CCPOM a souhaité confier à des gens ayant les compétences et la technicité requises et nécessaires à l'exercice de ces professions d'accueil de la petite enfance.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2012, les multiaccueils d'Amnéville et de Rombas, font l'objet d'une 1^{ère} DSP pour une durée de 4 ans.

Une 2^{nde} procédure de DSP a débuté au 1^{er} janvier 2013 pour les multiaccueils de la Vallée de l'Orne, Marange-Silvange et Ste-Marie-aux-Chênes.

Deux équipements supplémentaires ont ouvert leurs portes en 2013 « Les Moussaillons » sur le site de la Vallée de l'Orne et « La tanière des loupiots » à Marange-Silvange.

Le dernier, situé sur la commune de Ste-Marie-aux-Chênes est en construction et ouvrira ses portes en septembre 2014.

La CCPOM reste l'autorité responsable avec laquelle le délégué doit travailler en partenariat.



« La Forêt Enchantée » à Amnéville

Date d'ouverture : 6 février 2012

Localisation : à l'arrière de la médiathèque

Directrice : Laëtitia DI BENEDETTO

Contacts : 03-87-71-42-29 /

ccpom.amneville@leolagrange.org

Capacité d'accueil : 60 places – soit 160 familles différentes familles inscrites en fonction des plages horaires de chacune

Nombre d'emplois : 19.55 Equivalent Temps Plein

« Les Moussaillons dans la Vallée de l'Orne

Date d'ouverture : 13 mai 2013

Localisation : Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine.

Directrice : Julie LICHT

Contacts : 03-87-71-46-85 / julie.licht@leolagrange.org

Capacité d'accueil : 30 places – soit 85 familles différentes familles inscrites en fonction des plages horaires de chacune

Nombre d'emplois : 9.86 Equivalent Temps Plein



« La Tanière des loupiots » à Marange-Silvange

Date d'ouverture : 16 septembre 2013

Localisation : à côté du groupe scolaire Félix Midy

Directrice : Céline CHEVRIER

Contacts : 03-87-60-19-58 / [ce-](mailto:ce-line.chevrier@leolagrange.org)

line.chevrier@leolagrange.org

Capacité d'accueil : 30 places – 35 familles accueillies de septembre à décembre 2013

Nombre d'emplois : 9.86 Equivalent Temps Plein

« Les Écureuils » à Ste-Marie-aux-Chênes

Date d'ouverture prévisionnelle: septembre 2014

Localisation : Lotissement Le Breuil

Directrice : Marielle DICK

Capacité d'accueil : 30 places

Nombre d'emplois prévisionnel : 10 Equivalent Temps Plein

ELEMENTS FINANCIERS

Ces 4 structures représentent un investissement prévisionnel d'environ 7 millions d'euros HT et permettent ainsi la création de plus de 40 emplois.

Des aides financières ont été accordées par le Conseil Général de la Moselle, la CAF, le Conseil Régional et les Fonds Européens à hauteur de 64% du montant HT des travaux.

Coût total des structures HT	6 9 46 247,57 €
<u>Subventions:</u>	
CG 57	1 582 760,00 € 23%
CAF	1 802 196,62 € 26%
CRL	320 000,00 € 5%
FEDER	729 195,70 € 10%
TOTAL	4 434 152,32 € 64%
Reste à la charge de la CCPOM : 2 512 095,25 €	

LES STRUCTURES EXISTANTES :

D'autres structures du secteur de la petite enfance déjà existantes sur le territoire sont, par la même occasion, devenues communautaires, à savoir la halte-garderie de Rombas et le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s ou RAM d'Amnéville.

◆ « Les RPAM—LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS



Date d'ouverture : 01/12/2008. Depuis le 1er janvier 2011, l'accès au RPAM est ouvert à l'ensemble des 13 communes de la CCPOM

Localisation : Multiaccueil d'Amnéville et une antenne à celui de Ste-Marie-aux-Chênes au moment de l'ouverture de la structure.

Responsables : Anne WALTER et Julie SCHULLER

Contacts : 03-87-71-40-94 / rpam@ccpom.fr

Nombre d'emplois : 2

Nombre d'assistantes maternelles : 556 et 539 en activité

Nombre de places théoriques : 1747 et Nombre de place disponibles : 209 (1538 enfants accueillis au minimum)

Nombre d'assistants maternels fréquentant le RPAM : 160

◆ « Les Petits amis » à Rombas

Multiaccueil : La Halte-Garderie « Les petits amis » de Rombas a fait l'objet de travaux de rénovation et de remise aux normes en été 2012. Cela a permis de passer en fonctionnement multi accueil en septembre 2012.

Localisation : à côté de la maison de l'enfance

Directrice: Delphine ERBRECH

Contacts: 03-87-71-46-85 / delphine.erebrech@leolagrangre.org

Capacité d'accueil : 25 places –90 familles accueillies en 2013

Nombre d'emplois : 8.94 Equivalent Temps Plein



Actions transverses

Conventions de Partenariat

Voici la liste des manifestations locales ayant fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs durant l'année 2013 dans la cadre de la promotion de l'identité communautaire :

- ◆ **Course d'Orientation—Nationale Nord Est**

Association TOUT AZIMUT Fameck.

- ◆ **Edition d'une brochure** pour la promotion et description de la crypte de l'église de Malancourt-la-Montagne

Association Conseil de fabrique.

- ◆ **Un peu de Venise au pays des Renards**

Association Les Costumés Vénitiens de la Vallée de l'Orne

- ◆ **Festival de chant choral**

Association LA MI VOIX

- ◆ **Carnaval de Rosselange**

Association « Les Joyeux Carnavaliers »

- ◆ **Semi-marathon**

Association « Semi Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne » (SMIVO)

- ◆ **Festival d'humour professionnel « La Semaine du Rire »**

Commune de Moyeuve-Grande

- ◆ **Finales nationales Nord des championnats de trampoline, trumbling et gymnase acrobatique**

Association « Union Sportive L'Avenir Amnéville »

- ◆ **Fête de la Saint Laurent**



Commune de Bronvaux

- ◆ **Les nocturnes de Juillet**

OMAP de Clouange.

- ◆ **Grand tournoi OPEN dames/messieurs**

Association « Tennis Club Amnéville »

- ◆ **Journées Internationales des villes jumelées**

Association Jumelage Amnéville Perm (JAP)

- ◆ **Buzz dans la ville**

Association Sportive du Plateau Section Basket

- ◆ **Insolivres**

Avec la participation de 9 bibliothèques (Amnéville, Clouange, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Moyeuve-Grande, Rombas, Rosselange, Sainte-Marie-Aux-Chênes, Vitry/Orne)

- ◆ **Fête de la vigne**

Association "Les Mats de Cocagne"

- ◆ **10ème anniversaire**

Association "BELLE FONTAINE"

- ◆ **Festival de musique country**

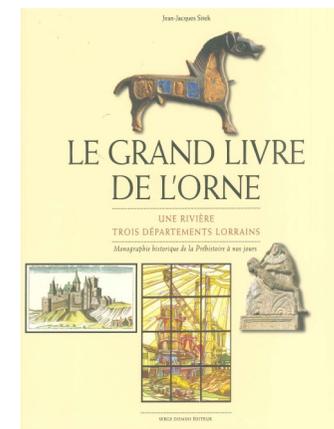
Association "Les Mats de Cocagne"

25 550 € de subventions versées pour les partenariats

Edition d'un livre : Le Grand Livre de l'Orne

En collaboration avec l'éditeur Serge Domini, la Communauté de Communes a été le partenaire de la réalisation de la première synthèse jamais publiée sur l'histoire de la vallée de l'Orne depuis les Temps Anciens les plus reculés jusqu'à nos jours.

Fruit de plus de dix années de recherches, l'ouvrage retrace l'histoire bimillénaire d'une région que la rivière traverse sur trois départements : la Meuse, la Meurthe-et-M et la Moselle.



Le magazine d'information intercommunal

En 2013, deux numéros du nouveau magazine intercommunal ont été édités. Le numéro 9 en mars et le numéro 10 en novembre. Ces numéros sont constitués des informations et rubriques suivantes :



SOMMAIRE DU NUMERO 9

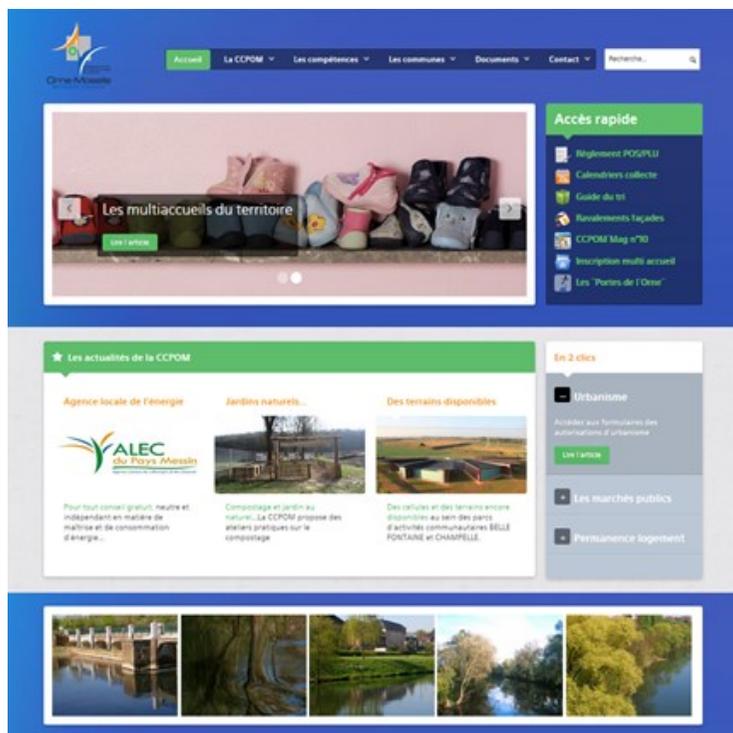
- Edito du Président
- Une politique de l'habitat ambitieuse
- Le PLH, son diagnostic
- Le PLH, son plan d'action
- Des aides financières à vos besoins
- Les professionnels de l'habitat, vos partenaires
- « Invitation : visite guidée des Portes de l'Orne »



SOMMAIRE DU NUMERO 10

- La Petite Enfance : Les multi-accueils.
- Du nouveau sur le parc d'activités Belle Fontaine
- DOSSIER : Les portes de l'Orne :
 - La reconquête c'est parti !
 - Visité guidée
- Prévention des déchets

Le site internet de la CCPOM a un nouveau visage.



Le site internet de la CCPOM a été retravaillé dans l'objectif d'améliorer son ergonomie et son esthétisme et d'en simplifier son utilisation.

Il se compose d'un menu principal qui renvoie aux informations liées à la collectivité (le bureau et le conseil communautaire, les compétences, les communes membres...).

L'élément central associe un article et une illustration, c'est une rubrique conçue pour mettre en valeur des projets et/ou évènements à moyen termes.

La rubrique « *accès rapide* » (tout comme la rubrique « En 2 clics » a été élaborée avec l'objectif d'accéder plus rapidement et plus simplement aux documents qui sont amenés à être consultés très régulièrement par les internautes (calendrier de collecte, accès aux documents d'urbanisme...).

La rubrique, « *les actualités* » est dédiée à informer sur les rendez-vous à venir, réunions, manifestations, évènements et autres informations ponctuelles.

En bas de la page d'accueil du site internet, un diaporama de photos a été réalisé pour illustrer les réalisations de la CCPOM, composé de 5 images sur un même thème, il pourra être changé régulièrement, selon la convenance.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2013

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères destiné, notamment, à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

1 Les indicateurs techniques

1.1 La collecte des déchets

1.1.1- L'organisation de la collecte des déchets résiduels

Le nombre d'habitants (population municipale – pas de double compte) desservis en porte à porte est de 53 199.

COMMUNES	Nombre d'habitants
AMNEVILLE	10 090
BRONVAUX	541
CLOUANGE	3 871
MARANGE SILVANGE	5 815
MONTOIS LA MONTAGNE	2 372
MOYEUVE GRANDE	7 969
MOYEUVE PETITE	502
PIERREVILLERS	1 500
ROMBAS	9 929
RONCOURT	900
ROSSELANGE	2 865
SAINTE MARIE AUX CHENES	3 894
VITRY SUR ORNE	2 951
TOTAL	53 199

En 2013, le service a été assuré par la Société SITA dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008.

Ce marché d'une durée de 5 ans, est arrivé à son terme le 31 octobre 2013.

Un nouvel appel d'offre a été lancé en mai 2013, et a été déclaré infructueux.

Un avenant de prolongation au marché en cours a été passé jusqu'au 31 décembre 2013.

Description du service

La collecte des ordures ménagères est organisée une fois par semaine (sauf pour les secteurs d'habitat collectif et les centres villes qui sont collectés 2 fois par semaine).

Les ordures ménagères sur le site thermal sont collectées 6 fois par semaine (du lundi au samedi).

La collecte des objets encombrants est réalisée une fois par mois sur liste d'adresse.

Les moyens matériels

- 4 Bennes de 26 tonnes
- normes EURO 5 EEV

Les moyens humains (12 personnes – 4 équipes)

- 4 chauffeurs
- 8 ripeurs

Les tonnages collectés

Année	O.M.		Encombrants		Total	
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab
2013	15 298,54	287,57	44,74	0,84	15 343,28	288,41
2012	15 418,64	287,47	44,06	0,82	15 462,70	288,29
2011	15 717,20	296,78	54,84	1,04	15 772,04	297,82
2010	15 566,46	293,20	61,50	1,16	15 627,96	294,36
2009	15 962,64	302,37	71,90	1,36	16 034,19	303,73
2008	15 886,91	300,94	87,28	1,65	15 974,19	302,59

Les unités d'œuvres en 2013

- ✚ km de service : 126 763 km
- ✚ marche-arrières : 245
- ✚ gas-oil utilisé pour le service : 82 736 litres
- ✚ heures de service : 8 749,90

La sécurité

En 2013, il n'y a eu aucun accident de travail.

1.1.2- L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers

La collecte des autres déchets ménagers est organisée, soit en porte à porte, soit en apport volontaire.

1.1.2.1 *La collecte sélective en porte à porte*

Description du service

Une collecte sélective en porte à porte est organisée sur l'ensemble du territoire une fois par semaine. Cette collecte est effectuée pour les 13 communes en caissettes ou en bacs à roulettes pour les habitats collectifs.

En 2013, le service a été assuré par la Société COVED dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offres lancé en mai 2008.

Ce marché, d'une durée de 5 ans, arrive à son terme le 31/10/2013.

Un nouvel appel d'offre a été lancé en mai 2013, et a été annulé dans le cadre d'un référé précontractuel.

Un avenant de prolongation au marché en cours a été passé jusqu'au 31 décembre 2013.

Différents types de matériaux sont collectés

- ✚ Le papier (Journaux, Revues, Magazines),
- ✚ Le verre,
- ✚ Les emballages plastiques, métalliques, tétrabriques, cartonnettes (Corps Creux).

Les moyens matériels

- ✚ 3 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 14 tonnes
- ✚ 4 bennes de type « LEGRAS », CS 22 châssis VOLVO 15 tonnes.

Les moyens humains

- ✚ 5 Ripeurs
- ✚ 7 chauffeurs
- ✚ 2 chauffeurs/rippers
- ✚ 1 mécanicien

Les tonnages collectés

Année	Verre	J.R.M	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2013	1 306,28	1 149,02	323,00	639,10	3 417,40	64,24
2012	1 299,76	1 241,28	299,10	592,06	3 432,2	64,81
2011	1 336,25	1 320,24	314,52	578,80	3 549,81	67,03
2010	1 342,43	1 291,98	316,26	559,56	3 510,23	66,11
2009	1 378,00	1 263,79	297,46	539,97	3479,22	65,83
2008	1 379,12	1 332,87	287,22	530,76	3 529,97	66,87

Les unités d'œuvre en 2013

- ✚ Km de service : 124 773 km
- ✚ Gas-oil utilisé : 65 485 litres

La sécurité

En 2013, 2 accidents du travail avec arrêt (1 mois et 2 jours + 4 jours = 1 mois et 6 jours)

1.1.2.2 L'apport volontaire

Les déchèteries

Pour permettre aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle de se débarrasser de leurs déchets encombrants ou de leurs déchets spéciaux ne pouvant pas être ramassés lors des tournées normales de collecte des ordures ménagères, la C.C.P.O.M. dispose de quatre déchèteries implantées à AMNEVILLE, MARANGE-SILVANGE, MOYEUUVRE-GRANDE et SAINTE-MARIE-AUX-CHENES.

A la suite d'un appel d'offres qui a été lancé en juillet 2010, l'exploitation de ces déchèteries a été confiée :

- ✚ A la société BARISIEN pour les déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuivre-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes,
- ✚ A la société COVED pour la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf.

DECHETERIE D'AMNEVILLE « MOULIN-NEUF »

Situation

Elle est implantée sur un terrain situé à la limite des bans communaux d'AMNEVILLE et de VITRY-SUR-ORNE, au lieudit « Moulin Neuf ».

Son fonctionnement est assuré par la Société COVED depuis le 1^{er} Novembre 2005.

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme modulaire en béton équipée de 16 quais.

Elle est par ailleurs dotée d'un local de gardien avec douche et WC ainsi que d'un local DMS (Déchets Ménagers Spéciaux).

Equipement physique de la déchèterie

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³ ouvertes	14	3	pour les déchets verts
		3	Tout venant
		3	Pour le bois
		2	pour la ferraille
		1	Pour les pneus
		2	Réserve
Bennes de 30m ³ fermées	4	2	Pour les cartons + dont 1 réserve
		2	Pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
Bennes de 8 m ³	2	pour les gravats	
Benne de 15 m ³ fermée	1	pour les bidons vides	
Borne	1	pour l'huile de moteur	
Borne+ fûts	1	pour l'huile végétale	
Caisses palettes	8	Pour les batteries/peinture/solvants(DMS)	
Fûts	Plusieurs	pour récupération des piles	
Conteneur 240 L	1	Cartouche d'encre	

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

	HIVER	ETE
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

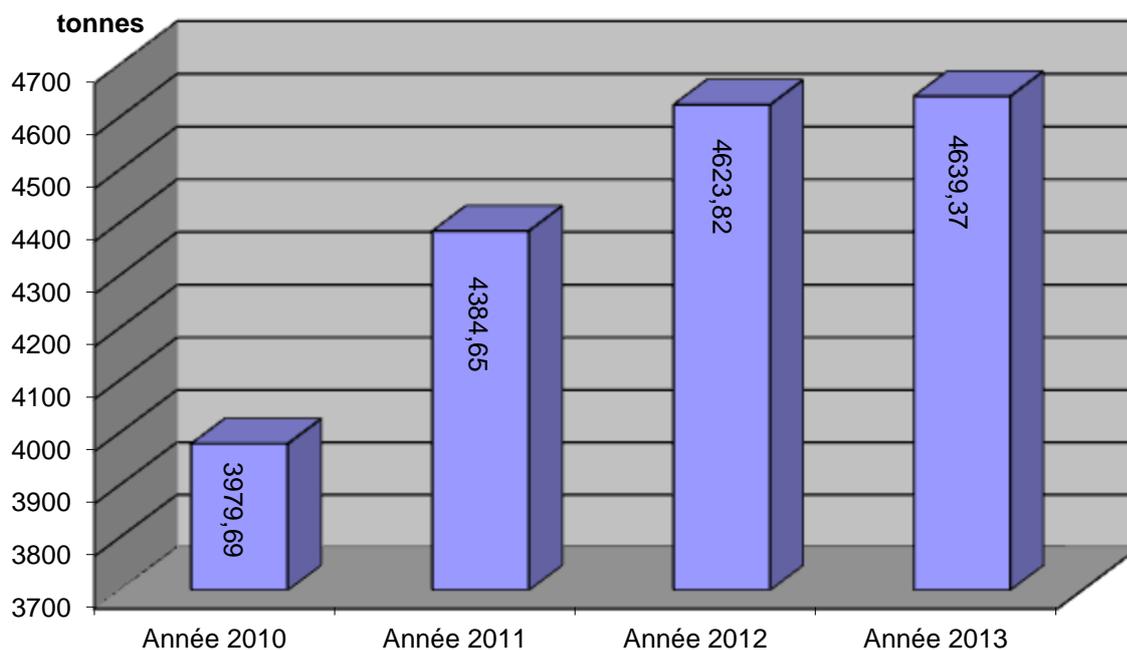
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

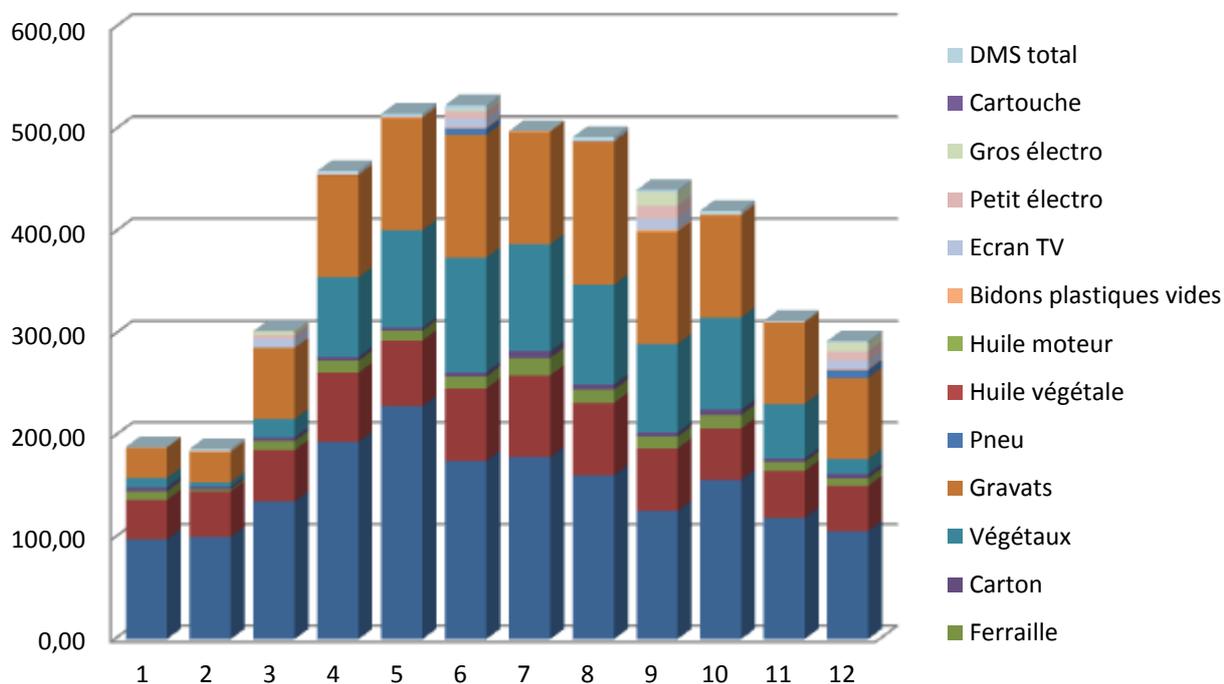
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tout Venant	1 528,24	1605,94	1 540,44	1 583,74	1 717,18	1 781,82
Bois	567,24	527,34	560,16	635,80	690,46	693,28
Végétaux	754,17	820,12	739,66	801,92	828,94	766,6
Gravats	1 004,26	963,78	890,22	1 107,26	1 099,02	1 080,00
Huile moteur	0	0	0	0,44	0	0
Huile végétale	1	0	0,46	1,10	1,42	1,10
Pneus	8	9,90	17,8	7,14	13,48	14,12
Ferraille	128,82	126,00	96,4	114,30	118,85	123,43
Carton	43,38	34,34	39,54	42,83	48,20	48,88
Déchets Ménagers Spéciaux	29,9		22,37	20,25	26,99	25,90
Bidons vides	6,42	4,98	4,68	5,08	6,30	7,98
Petit électroménager	37,24	15,67	14,78	13,24	18,14	32,42
Gros électroménager	33,63	39,55	13,91	10,15	17,85	27,26
Ecran	33,73	33,48	39,27	41,40	37,39	36,58
Cartouche d'encre	-	-	-	-	0	0
TOTAL	4 169,03	4 247,69	3 979,69	4 384,65	4 623,82	4 639,37

Evolution des tonnages de 2010 à 2013



Tonnages collectés mensuellement en 2013



L'accueil des Professionnels à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf

Le Bureau communautaire a décidé d'autoriser les professionnels à accéder à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf, en contrepartie de l'achat de tickets.

Les tickets sont valables uniquement pour un passage et sont fonction du véhicule utilisé :

- ✚ Forfait catégorie 1 : 20€ le ticket
(Véhicule dont la charge utile est inférieure à 800Kg)
- ✚ Forfait catégorie 2 : 35€ le ticket
(Véhicule, dont la charge utile est comprise entre 801Kg et 1500Kg)

Les tickets sont vendus sous la forme de carnet de 5 tickets et leur vente a débuté le 1^{er} juin 2006.

Bilan de la vente de Tickets d'accès des professionnels à la Déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf pour l'année 2013

Type de carnet	Quantité vendue					Produit de la vente						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Carnet catégorie 1	3	9 carnets + 1 ticket	8 carnets	11 carnets + 1 ticket	18 carnets + 4 tickets	12 carnets + 4 tickets	300€	920€	800€	1 120€	1880€	1280€
Carnet catégorie 2	34	17 carnets + 4 tickets	13 carnets	22 carnets + 1 ticket	11 carnets + 15 tickets	31 carnets + 2 tickets	5 950€	3 115€	2275€	3 885€	2450€	5495€
Total général	37	27 carnets + 5 tickets	21 carnets	31 carnets + 2 tickets	29 carnets + 19 tickets	43 carnets + 6 tickets	6 250€	4 035€	3075€	5 005€	4 330€	6775€

DECHETERIE DE MARANGE SILVANGE

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un terrain de 3 500 m² situé dans la zone artisanale de JAILLY.

Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de sept quais, surélevés, avec piste périphérique en macadam.

Elle est constituée de :

- 7 quais et un 8ème de réserve pour recevoir les bennes de 10 ou 30m³ suivant les besoins,
- 1 aire béton prévue pour recevoir 2 bennes : 1 pour la récupération des pneumatiques (25m³) et 1 pour la récupération des pots vides (15m³ couverte),
- 2 plates-formes en béton pour recevoir du mobilier urbain ou réfrigérateurs,
- 1 emplacement pour les huiles (mobilier urbain),
- 1 point d'eau extérieur,
- Un éclairage public de l'ensemble,
- Signalisation interne.

Elle est équipée d'un local de gardien avec douche et WC, ainsi que d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 15m² par local.

Equipement physique de la déchèterie

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	8	2	pour les déchets verts
		1	Pour le bois
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	Réserve
		1	pour les cartons (benne couverte)
Benne de 25m ³	1	pour les pneumatiques	
Benne de 15m ³	1	pour les emballages souillés (benne fermée)	
Bennes de 9m ³	2	1	pour les gravats
		1	Réserve (pour les gravats)
Benne ECO-DEI 5 m ³	1	pour les bidons de peinture vides	
Bloc avec conteneur	1	pour l'huile de vidange et bac récupérateur de bidons vides	
Conteneur	1	pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Box palette	2	Petits électroménagers	
Conteneur 240 L	1	Cartouches d'encre	

Fonctionnement

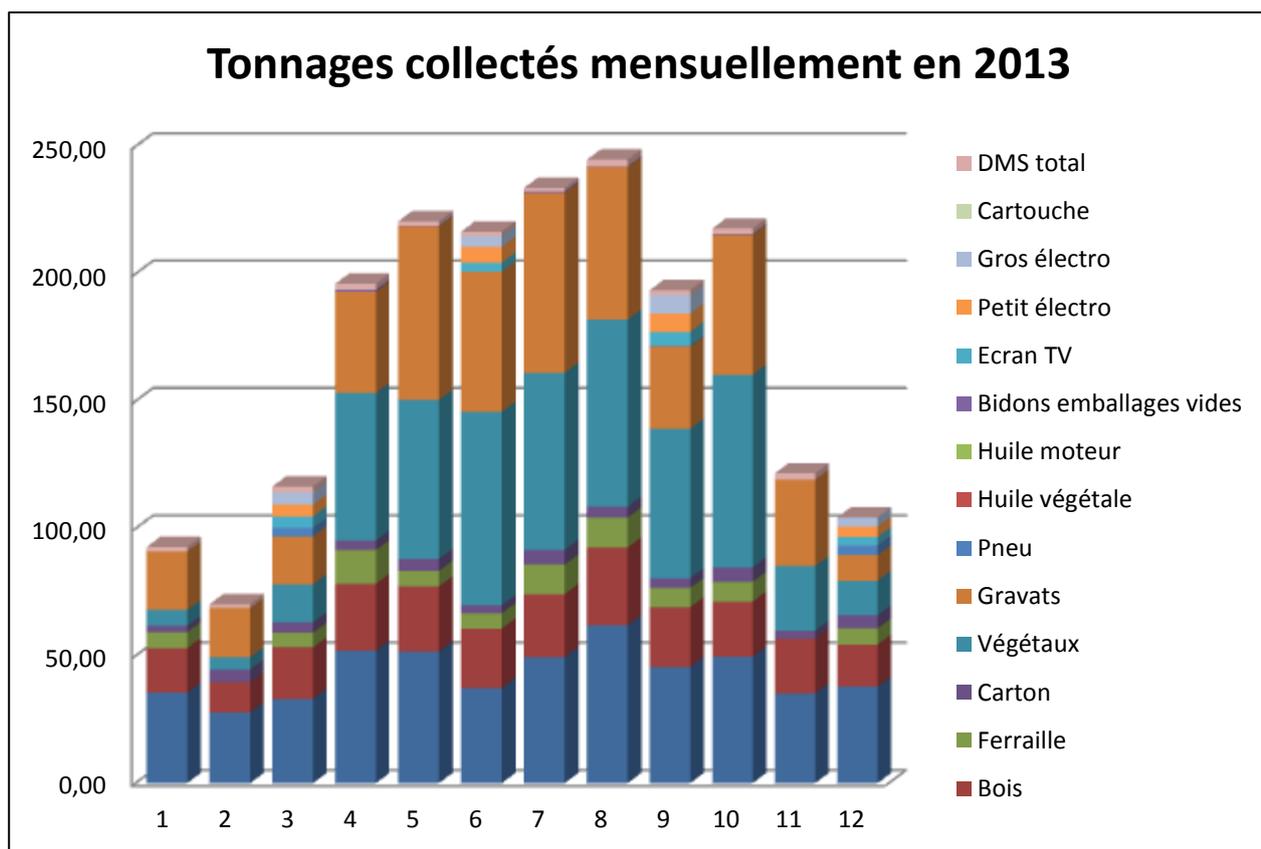
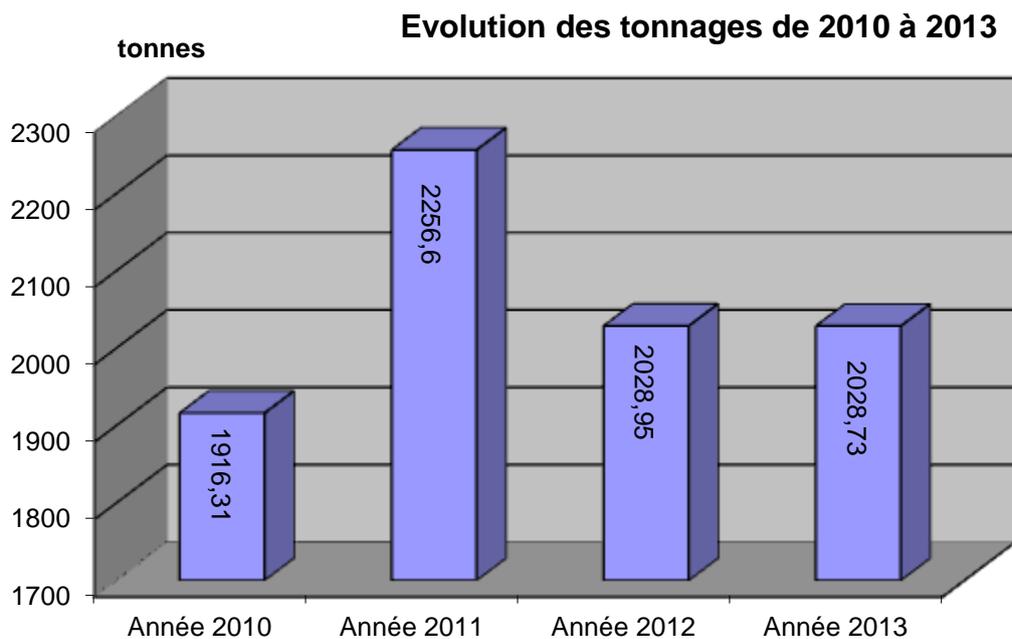
L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

	HIVER	ETE
LUNDI	9H30-12H00	9H30-12H00
MARDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé mis en place par le prestataire de service.

Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tout Venant	7 367,2	472,44	506,04	546,97	536,72	517,22
Végétaux	454,28	502,66	458,90	542,42	536,16	538,57
Gravats	640,02	734,14	561,76	699,04	470,41	486,02
Huile moteur	3,24	9,09	1,53	3,15	0	0
Huile végétale	0,8	0	0	1,71	0	0
Pneus	3,88	10,54	17,12	0	4,10	6,64
Ferraille	63,16	70,50	54,66	72,54	81,82	82,34
Carton	39,20	30,54	34,44	44,26	43,08	50,74
Déchets Ménagers Spéciaux	18,77	14,33	16,39	20,71	21,88	22,30
Bidons vides	0,82	4,34	3,66	3,74	2,08	2,68
Petit Electroménager	22,20	11,55	10,86	15,82	21,42	19,66
Gros Electroménager	11,60	22,08	16,55	24,98	24,96	22,16
Ecran	13,97	14,71	15,42	19,67	18,02	16,96
Bois		173,04	219,98	261,58	268,30	263,44
Cartouche d'encre	-	-	-	-	0	0
TOTAL	2 001,42	2070,15	1 916,31	2 256,60	2 028,95	2 028,73



DECHETERIE DE MOYEUUVRE-GRANDE

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un nouveau site aménagé à la périphérie du parc d'activités communautaire «Deux Rivières » (Rue de l'Avenir).

Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de 9 quais surélevés avec piste périphérique en macadam : 8 quais et le 9^{ème} en réserve pour recevoir des bennes de 30 m³.

Elle dispose par ailleurs d'un local gardien avec douche et WC ainsi qu'un local à DMS (Déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 12 m² par local.

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	10	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	Pour le bois
		1	Pour les pneus
		2	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	Secours (réserve)
Bennes de 9m ³	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m ³	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m ³	1	pour les pots de peinture vides	
Borne	1	pour l'huile de vidange	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Armoire	1	Pour les DMS	
Conteneur 240 L	1	Cartouche d'encre	

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-après :

	HIVER	ETE
LUNDI	9H30 - 12H00	9H30 - 12H00
MARDI	9H30 - 12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00-18H00

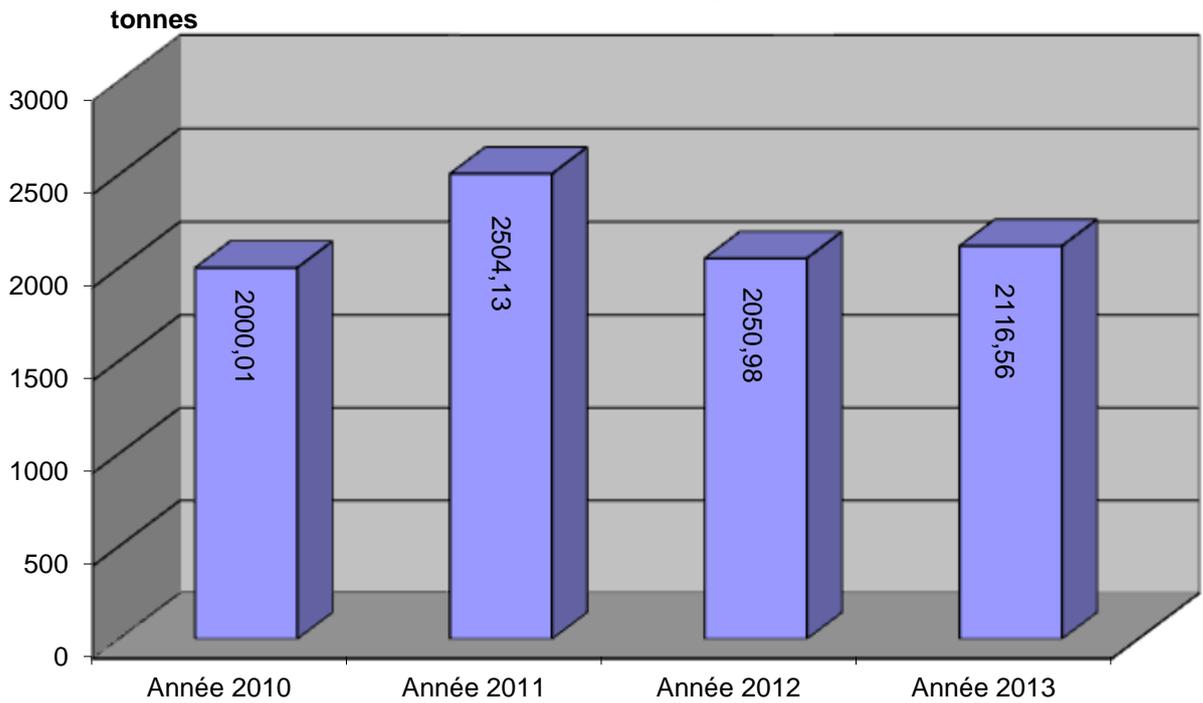
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

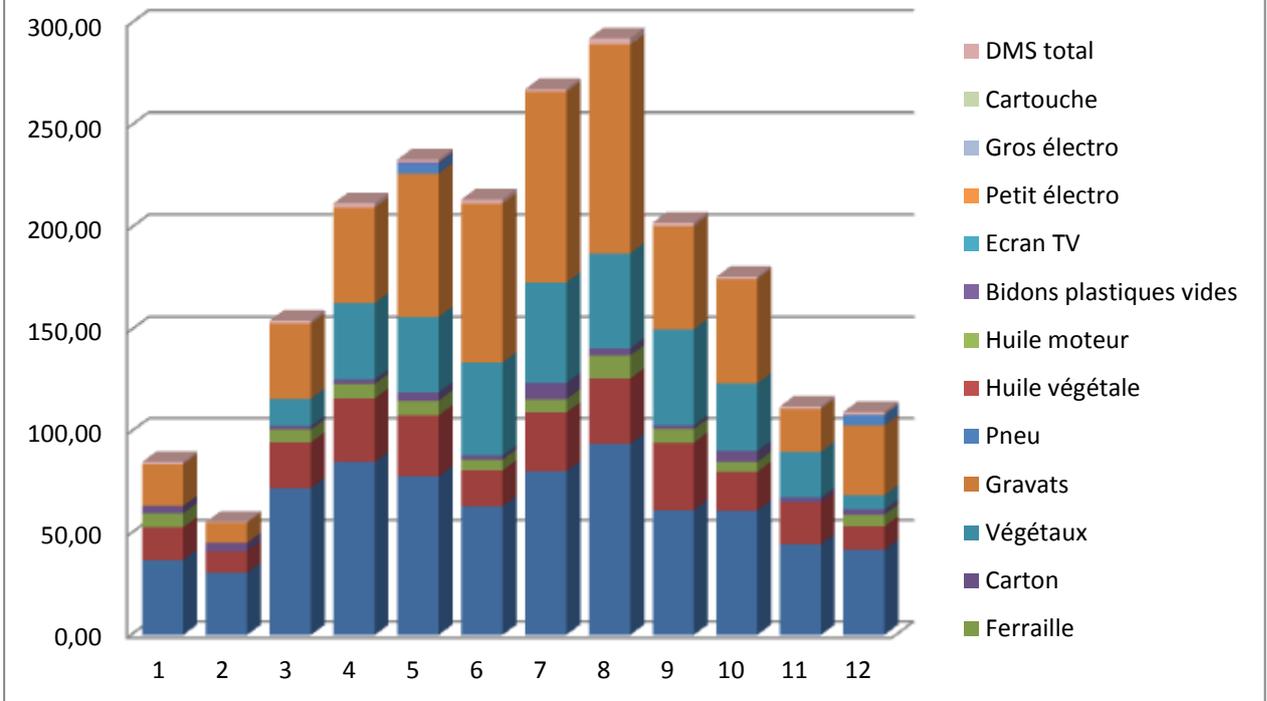
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tout Venant	919,70	780,68	742,08	989,62	741,67	750,04
Végétaux	307,10	412,88	348,36	397,86	409,40	339,46
Gravats	529,80	456,64	390,28	689,36	526,88	615,20
Huile moteur	0	0	0	2,16	2,40	0
Huile végétale	0	0	0	0	0	0
Pneus	3,76	8,70	0	5,02	5,98	10,22
Ferraille	68,22	74,16	27,9	25,66	37,20	67,70
Carton	14,58	17,38	20,38	30,64	27,90	41,86
Déchets Ménagers Spéciaux	12,61	11,25	14,48	12,40	21,81	17,74
Bidons vides	1,04	2,46	1,5	2,68	1,40	0,58
Petit Electroménager	9,68	6,46	3,44	2,62	0,13	0
Gros Electroménager	5,59	10,28	1,40	2,56	2,18	0
Ecran	3,16	14,49	12,22	8,40	1,92	0
Bois		206,44	237,96	335,14	272,10	273,76
Cartouche d'encre	-	-	-	-	0	0
TOTAL	1 874,63	2 001,82	2 000,01	2504,13	2 050,98	2 116,56

Evolution des tonnages de 2010 à 2013



Tonnages collectés mensuellement en 2013



DECHETERIE DE SAINTE MARIE AUX CHENES

Situation

Cette déchèterie est implantée sur le site de la zone industrielle « IDA » à l'entrée de Sainte Marie aux Chênes, Rue Antoine MENARD.

Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	8	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	pour les pneumatiques
		1	Pour le bois
Bennes de 15 m ³	1	pour les emballages souillés	
Bennes de 9m ³	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m ³	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m ³	1	pour les pots de peinture vides	
Conteneur	1	pour l'huile de vidange avec bac récupérateur pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	
Conteneur 240 L	1	Pour les cartouches d'encre	

Cette déchèterie dispose par ailleurs d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux).

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires ci-dessous :

	HIVER	ETE
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00//14H00 - 16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
VENDREDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00
SAMEDI	9H30-12H00//14H00-16H00	9H30-12H00//14H00 - 18H00

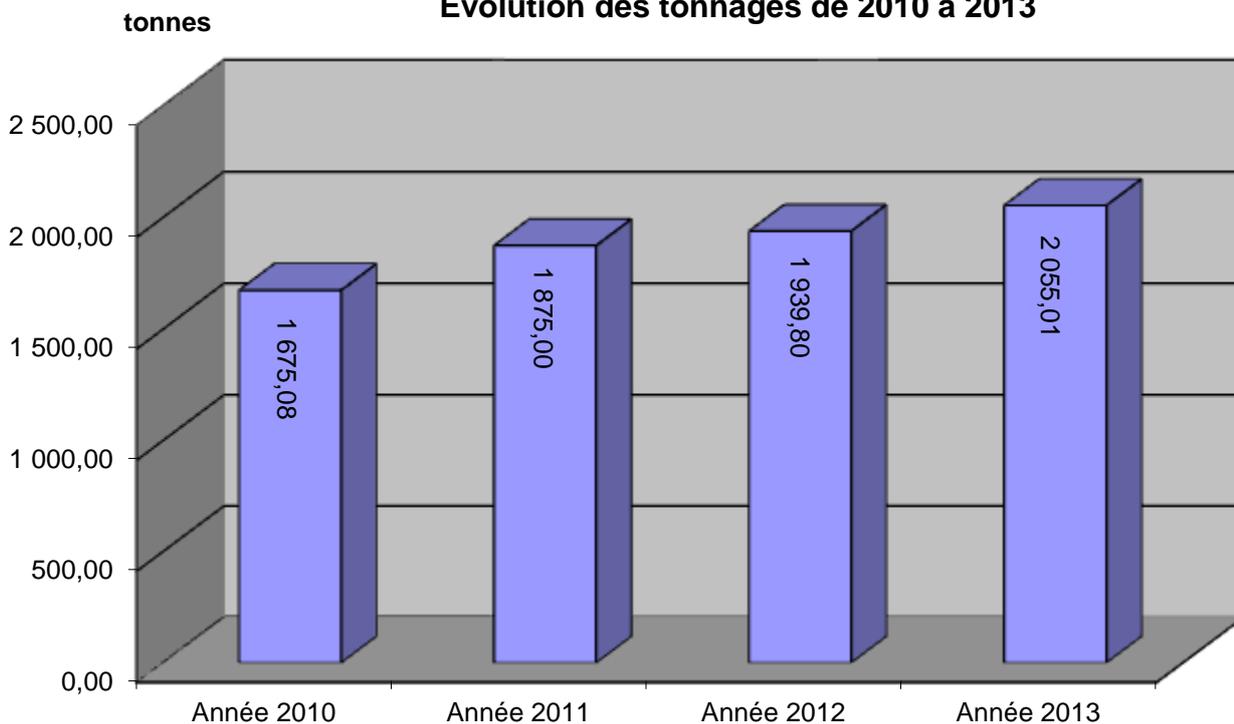
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

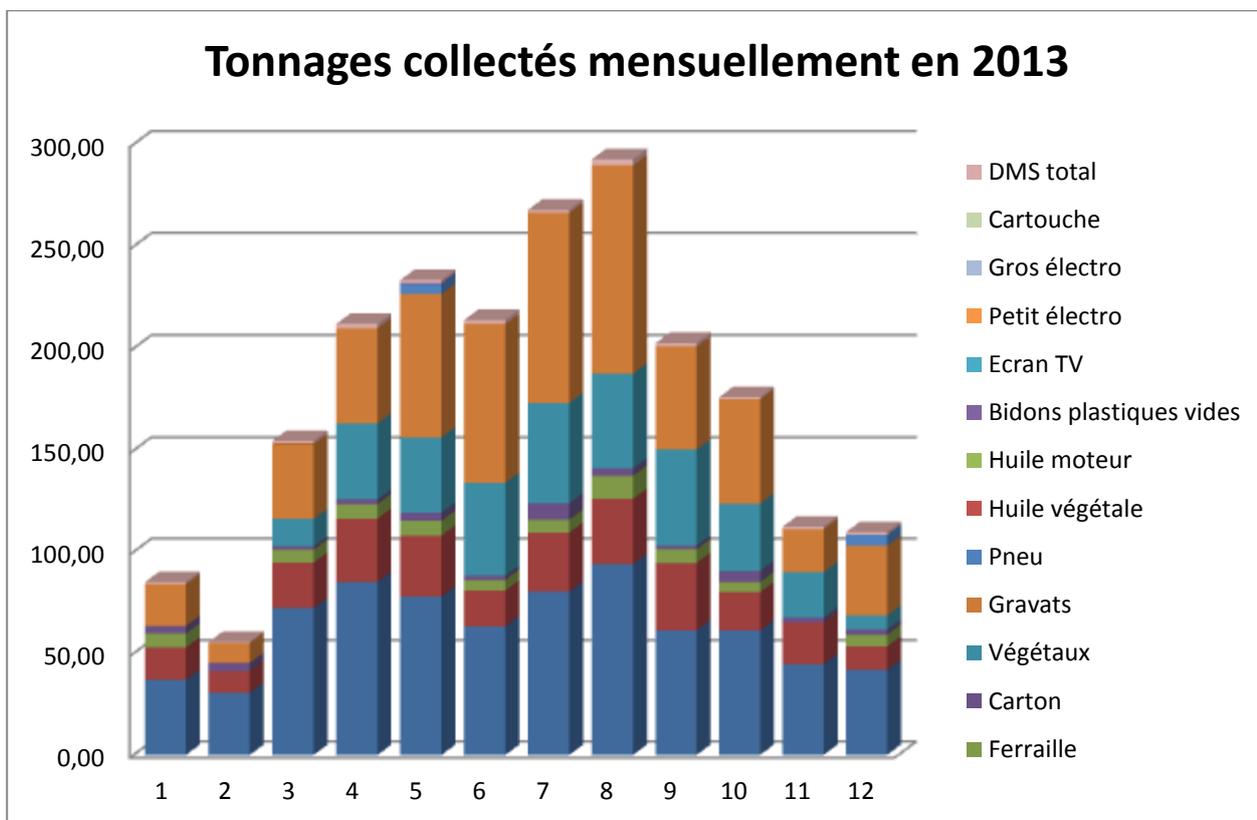
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tout Venant	558,56	429,16	476,94	528,45	525,38	535,42
Végétaux	418,96	468,28	488,10	509,45	490,61	499,08
Gravats	522,30	495,94	390,46	446,56	513,60	627,92
Huile moteur	2,43	3,87	0	1,54	3,53	0
Huile végétale	0	0,42	0	0	0	0
Pneus	4,76	3,18	3,28	0	4,98	3,50
Ferraille	61,44	59,24	47,06	58,90	65,00	58,08
Carton	23,06	29,08	34,96	34,22	32,94	36,34
Déchets Ménagers Spéciaux	14,65	13,64	13,22	17,83	23,04	20,37
Bidons vides	1,28	3,46	4,10	0,76	1,98	2,62
Petit Electroménager	20,54	11,86	7,27	9,53	12,20	12,56
Gros Electroménager	9,84	18,73	6,92	16,46	19,90	17,63
Ecran	8,06	12,26	14,47	18,70	16,62	13,35
Bois		164,60	188,10	232,65	229,94	228,14
Cartouche	-	-	-	-	0,08	0
TOTAL	1 645,99	1715,73	1 675,08	1 875,05	1 939,8	2 055,01

Evolution des tonnages de 2010 à 2013

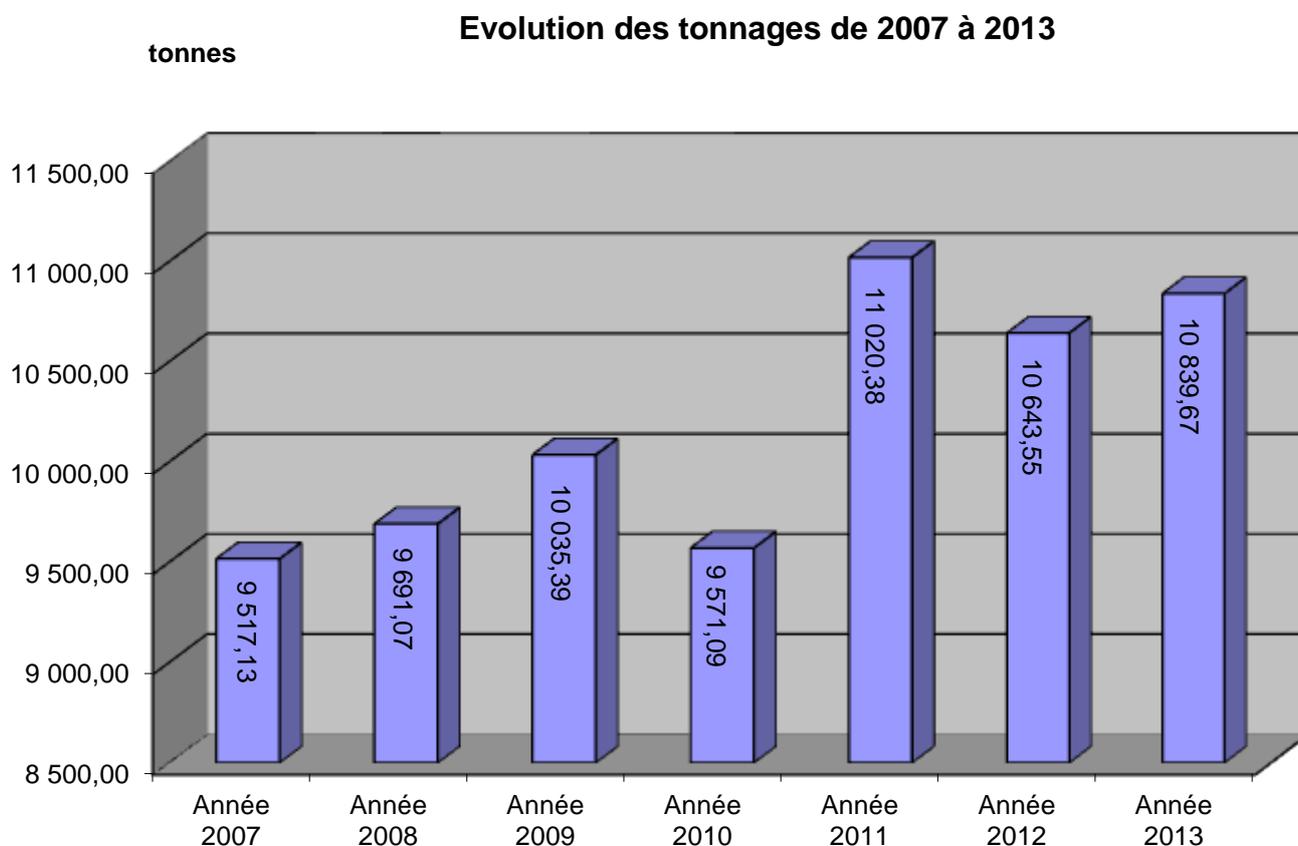


Tonnages collectés mensuellement en 2013



Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires (2007-2013)

Année	Tonnages
2007	9 517
2008	9 691,07
2009	10 035,39
2010	9 571,09
2011	11 020,38
2012	10 643,55
2013	10 839,67



Les Points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ils sont destinés à recueillir essentiellement le papier et le verre et, pour certaines communes, les emballages ménagers.

Ils sont répartis comme suit :

COMMUNES	VERRE	JRM	EMBALLAGES
AMNEVILLE	22	5	6
BRONVAUX	0	1	0
CLOUANGE	8	4	4
MARANGE-SILVANGE	10	11	0
MONTOIS-LA-MONTAGNE	8	5	0
MOYEUVE-GRANDE	9	6	5
MOYEUVE-PETITE	2	2	1
PIERREVILLERS	3	3	0
ROMBAS	18	7	9
RONCOURT	1	2	0
ROSSELANGE	7	3	0
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	7	6	0
VITRY-SUR-ORNE	1	0	2
TOTAL	96	55	27

Seules les bulles vertes pour la collecte du verre sont remplacées en cas de détérioration.

Et ont permis de collecter les tonnages suivants :

Année	Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab.
2013	350,92	229,92	44,4	625,24	11,75
2012	345,04	276,39	42,64	664	12,38
2011	356,12	299,3	48,2	703,62	13,29
2010	347,18	301,2	46,16	694,52	13,08
2009	375,34	344,8	47,82	767,96	14,55
2008	389,92	343,26	45,66	778,74	14,75

La collecte des textiles

En février 2013, 15 nouvelles bornes de collecte des textiles usagés ont été installées sur le territoire, portant ainsi à 25 le nombre de points de collecte existants.

La collecte et la valorisation de ces textiles est assurée par l'association Tri d'Union, membre du réseau Le Relais.

1.2 Le Traitement des déchets

1.2.1 Le traitement des déchets résiduels

En 2013, les déchets résiduels ont été traités au centre de valorisation des déchets de Metz par la régie HAGANIS, dans le cadre d'un marché passé à l'issue de l'appel d'offre lancé en juin 2011.

Les tonnages traités

Année	O.M.		Encombrants		Total	
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab
2013	15 298,54	287,57	44,74	0,84	15 343,28	288,41
2012	15 418.64	287.47	44.06	0.82	15 462.7	288.29
2011	15717.20	296.78	54.84	1.04	15772.04	297.902

Capacité et tonnages traités

Le fonctionnement de l'UVE (unité de valorisation énergétique) est réglementé par arrêté préfectoral. L'incinération est limitée à 110 000 tonnes de déchets par an.

En 2013, l'usine a traité 97 435 tonnes de déchets.

Mesures en termes de santé humaine et d'environnement

Seuls les déchets non dangereux, provenant de Moselle, sont acceptés (déchets des ménages et déchets banals d'entreprises, boues et graisses d'épuration urbaines, encombrants, refus de tri ou de compostage). Sont interdits les déchets industriels, les déchets toxiques, les déchets d'activités de soins médicaux, les cadavres d'animaux, les pneumatiques, les boues de curage d'égouts, etc.

Un dispositif d'auto-surveillance assure l'analyse continue des émissions de poussières et de gaz aux cheminées de l'incinérateur. En outre, conformément aux exigences réglementaires, deux campagnes de mesures par an sont effectuées sur les émissions dans l'atmosphère, par des laboratoires indépendants. Depuis la mise en service des installations, en 2001, les concentrations mesurées sur chacune des deux lignes d'incinération respectent les valeurs réglementaires.

HAGANIS assure la mesure semi-continue et les mesures classiques des dioxines. Les analyses confirment le bon fonctionnement des installations et la parfaite dépollution des fumées.

Entre mars 2010 et décembre 2013, 78 cartouches ont été analysées. La moyenne de la ligne 2 présente une valeur plus élevée qu'à l'accoutumée suite aux résultats de 2 cartouches qui ont dépassé la valeur-seuil. Ces deux événements se sont produits à la suite de fuites insidieuses dans la chaudière, qui ont été résorbées dans les meilleurs délais. Conformément à la réglementation, HAGANIS a fait également diligenter à chaque fois une mesure ponctuelle à l'émission par un laboratoire accrédité. Ces deux contrôles ont démontré le bon fonctionnement des installations d'épuration des fumées.

1.2.2. Les déchets recyclables issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire

Les produits issus de la collecte sélective ont été acheminés vers le centre de tri HAGANIS à METZ qui a été retenu à la suite de l'appel d'offres qui a été lancé en 2008.

Ce marché d'une durée de 5 ans, est arrivé à son terme le 31 octobre 2013.

Un nouvel appel d'offre a été lancé en mai 2013, et a été attribué à la société HAGANIS jusqu'au 31 octobre 2016.

Description du service

Les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés vers l'Unité de Tri des Matériaux (UTM) d'HAGANIS qui a pour rôle d'affiner le tri effectué par les habitants, pour séparer précisément les différentes matières et les conditionner selon les besoins des industries spécialisées.

L'unité de tri permet ainsi la séparation et le conditionnement :

- des journaux, revues et magazines, du papier et "gros de magasin",
- du carton et de la cartonnelle,
- des bouteilles et flacons en polyéthylène azur
- des bouteilles et flacons en polyéthylène coloré (PET),
- des flacons en polyéthylène à haute densité (PEHD),
- des briques alimentaires,
- des boîtes de conserve et boîtes-boisson en acier ou en aluminium.

Les déchets entrants et matériaux triés sont conditionnés puis stockés. Des repreneurs spécialisés viennent ensuite récupérer cette matière pour la recycler.

Tonnages traités

Le porte à porte

Année	Verre	J.R.M	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2013	1 306,25	1 149,02	323	639,10	3 417,40	64.24
2012	1299.76	1241.28	299.10	592.06	3432.2	63.99
2011	1 336,25	1 320,24	314,52	578,80	3 549,81	67,03

L'apport volontaire

Année	Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab.
2013	350,92	241,82*	44,4	637,14	11,98
2012	345.04	276.32	42.64	664	12,38
2011	356,12	299,3	48,2	703,62	13,29

* : Ecart entre les tonnages collectés et les tonnages traités = 11.9 t.

Capacité et tonnages traités

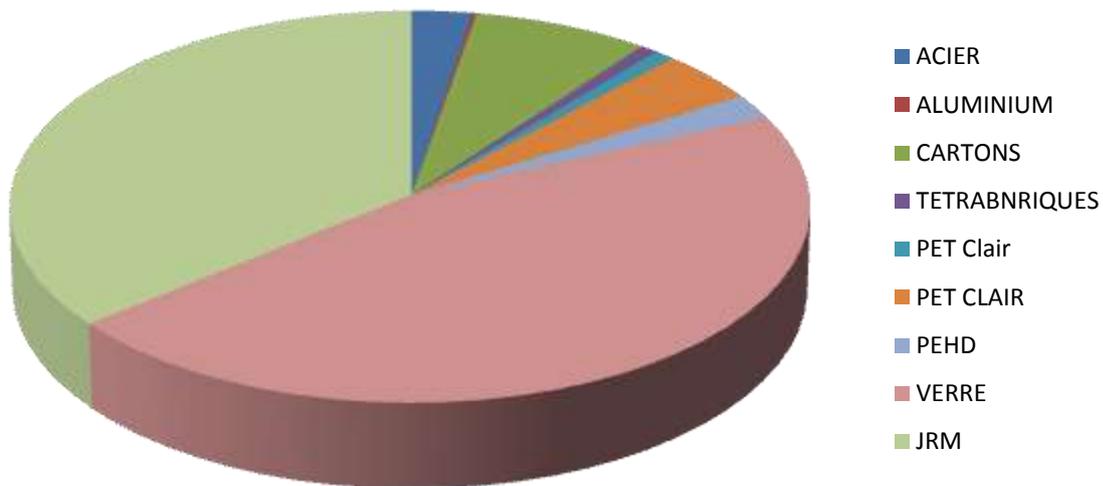
L'autorisation administrative est établie pour 54 000 t par an de déchets triés ou broyés.
En 2013, l'unité de tri des matériaux a traité 18 864 tonnes de déchets.

Matériaux recyclés

Tonnages

Matériaux		Tonnages produits
Acier		96.41
Aluminium		6.62
Cartons		283.78
Tétrabriques		29.11
Plastiques	PET coloré	32.61
	PET Clair	161.73
	PEHD	73.73
Verre		1715.19
JRM		1347.84

Avec : Production = (Stock final - stock initial) + livraison



1.2.3. Les déchèteries communautaires

Les déchets issus des déchèteries communautaires sont acheminés vers les filières suivantes :

Type de Déchets collectés	Exutoire	Mode de traitement
Tout Venant	ISNDN Conflans en Jarnisy	Enfouissement
Végétaux	Plate-forme de compostage Conflans en Jarnisy / EGLOG Talange	Valorisation
Gravats	HERGOTT Environnement Maizières les Metz	Valorisation
	EUROGRANULATS Talange	
Huile moteur	SEVIA Nancy	Traitement
Huile végétale	LORRAINERGIES Services	Traitement
	CHIMIREC Domjevin	
Pneus	EXELGOM RECYCLING Uckange	
Ferraille	Plate-forme de tri Conflans en Jarnisy	Valorisation
	DERICHBOURG Amnéville	
	Société Nouvelle BEHEM Coin les cuvry	
Carton	Centre de tri Conflans en Jarnisy	Valorisation
	Centre de tri VEOLIA Maizières les Metz	
Déchets Ménagers Spéciaux	CEDILOR Malancourt la Montagne	Traitement
	CHIMIREC Domjevin	
Bidons vides	CEDILOR Malancourt la Montagne	Traitement
	CHIMIREC Domjevin / SCORI Est Amnéville	
Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques	ENVIE2E Nancy	Valorisation
Bois	Plate-forme de tri Conflans en Jarnisy/ EGLOG Talange	Valorisation
Cartouche d'encre	COLLECTORS	Valorisation
Pile	COREPILE	Traitement

Les textiles

En 2013, 57.4 tonnes de textiles usagés ont été collectés par Tri d'Union dans les bornes d'apport volontaire, sur la plate-forme de tri de Stiring Wendel (57).

Ces tonnages sont traités de la façon suivante :

- 55 % vêtements d'occasion (6% boutique, 49% export)
- 35 % recyclage (chiffon d'essuyage, matière première),
- 10 % refus de tri (enfouissement)

2 Les Indicateurs financiers

2.1 Les Dépenses

Le montant annuel global des dépenses du service s'élève, pour l'année 2013 à 6 105 372,53 €.

Ce montant comprend :

- le coût de la collecte et du traitement pour les 13 communes (4 597 373,95 €),
- le coût du fonctionnement des déchèteries (1 121 246,41 €),
- le coût d'acquisition de contenants sélectifs (19 994,06 €),
- le coût de structure (366 758,11 €)

Le coût de la collecte et du traitement des déchets résiduels

Le coût de la collecte = 1 150 017,31 € (SITA)

Il est calculé sur les bases suivantes (€ HT/tonne) :

	Jusqu'au 30/04/2013	Du 01/05/2013 au 31/10/2013	A partir du 01/11/2013
Pour les ordures ménagères	69,05 € HT/Tonne	69,69 € HT/Tonne	69,30 € HT/Tonne
Pour les objets encombrants	255,69 € HT/Tonne	258,06 € HT / Tonne	256,64 € HT/Tonne

Le coût du traitement = 1 610 067,29 € (HAGANIS)

Il a été calculé sur les bases suivantes (€ HT/tonne) :

	Jusqu'au 30/04/2013	Du 01/05/2013 au 31/10/2013	A partir du 01/11/2013
Pour les ordures ménagères	93,28 € HT/Tonne (+ 4 € HT/T pour la TGAP)	94,60 € HT/Tonne (+ 4 € HT/T pour la TGAP)	93,91 € HT/Tonne (+ 4 € HT/T pour la TGAP)
Pour les objets encombrants	93,28 € HT/Tonne (+ 4 € HT/T pour la TGAP)	94,60 € HT/Tonne (+ 4 € HT/T pour la TGAP)	93,91 € HT/Tonne (+ 4 € HT/T pour la TGAP)

Le coût global de la collecte, du traitement et des prestations diverses s'est élevé, en 2013, à 2 760 084,59 €.

Le coût de la collecte et du traitement des déchets recyclables

Le coût global de la collecte (1 556 956,82 €) (COVED) et du tri (280 332,54 €) (HAGANIS) s'est élevé en 2013 à 1 837 289,36 €.

Il est calculé sur les bases suivantes :

	Jusqu'au 30/04/2013	Du 01/05/2013 au 31/10/2013	A partir du 01/11/2013
Collecte	395,87 € HT/Tonne	399,55 € HT/ Tonne	397,34 € HT/Tonne
Traitement (tri)	65,21 € HT/Tonne (prix moyen pondéré)	68,56 € HT/Tonne (prix moyen pondéré)	51,5 € HT/ Tonne (prix moyen pondéré)
Collecte en apport volontaire	VERRE	88,54 € HT/ Tonne	88,87 € HT/ Tonne
	JRM	130,44 € HT/ Tonne	130,93 € HT/ Tonne
	EMBALLAGES	649,33 € HT/ Tonne	655,36 € HT/ Tonne

Le coût du fonctionnement des déchèteries.

Ce coût a été calculé sur la base des prix suivants :

		Déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte Marie aux Chênes			Déchèterie d'Amnéville - Moulin Neuf		
		Du 01/01/2013 au 20/04/2013	Du 01/05/2013 au 31/10/2013	Du 01/11/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 20/04/2013	Du 01/05/2013 au 31/10/2013	Du 01/11/2013 au 31/12/2013
Gestion complète	Gestion et exploitation Forfait annuel	53 560,26	54 245,40	53 957,45	68 173,56	69 019,32	68 677,85
Enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables (prix à la tonne)	Tout venant Benne 33m ³ + TGAP	118,62	119,85	119,33	122,33	123,57	123,07
	Pots, bidons vides de peinture, huile, solvant + TGAP	927,72	939,46	934,52	860,88	871,56	867,25
Enlèvement, transport et traitement des déchets recyclables (prix à la tonne)	Ferrailles	27,95	28,31	28,16	17,26	17,47	17,39
	Bois	57,18	57,91	57,60	66,89	67,72	67,38
	Pneumatiques	167,21	169,35	168,45	170,45	172,56	171,71
	Cartons	129,46	131,11	130,42	131,61	133,25	132,59
	Produits végétaux Benne 33m ³	46,39	46,98	46,73	57,18	57,89	57,60
	Gravats Benne 10 m ³	19,42	19,67	19,56	14,02	14,20	14,13
	D3E	0	0	0	0	0	0
	Huiles de vidange	0	0	0	0	0	0
	Huiles végétales (200 L)	97,09	98,33	97,81	124,06	125,60	124,98
	DMS acides, bases + TGAP	927,72	939,46	934,52	1 805,91	1 828,31	1 819,27
	Solvants chlorés et non chlorés+ TGAP	1 089,54	1 103,55	1 097,54	1 086,35	1 099,93	1 094,39
	Peinture, vernis, colles+ TGAP	927,72	939,46	934,52	1 011,91	1 024,47	1 019,40
	Cosmétiques, Emballages souillés+ TGAP	1 089,54	1 103,55	1 097,54	1 425,09	1 442,77	1 435,63
	Radiographie+TGAP	280,44	283,89	282,44	706,61	715,38	711,84
	Batteries de voiture avec acide+ TGAP	118,62	120,00	119,42	0	0	0
	Piles+TGAP	0	0	0	0	0	0
	Tubes fluorescents+TGAP	0	0	0	0	0	0
Cartouche d'encre	0	0	0	0	0	0	

* : A partir du 01/01/2013 – TGAP = 22 €/tonne et TGAP DMS = 10,74 €/tonne

Coût global de fonctionnement des déchèteries pour l'année 2013 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Prestataires
Déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf	467 607 €	481 563 €	454 055,79 €	395 433,13 €	465 855,68 €	469 614,37 €	COVED
Déchèterie de Marange Silvange	236 804 €	213 888 €	207 674,47€	202 620,71 €	222 532,93 €	213 201,05 €	BARISIEN
Déchèterie de Moyeuve-Grande	215 373 €	230 738 €	213 888 €	239 637,06 €	242 831,69 €	228 688,91 €	
Déchèterie de Sainte Maire aux Chênes	199 021 €	197 672 €	225 489,26 €	184 990,53 €	211 870,42 €	209 742,08 €	
Caractérisation des bennes	-	-	-	-	1 793,52 €	-	
TOTAL	1 118 805 €	1 123 861 €	1 087 535,96 €	1 022 681,43 €	1 144 884,24 €	1 121 246,41 €	

Les dépenses de structure

Le montant s'élève à 366 758,11 € et comprend les charges à caractère général (maintenance des bâtiments, fournitures administratives... 142 554,17 €), la rémunération du personnel affecté à la gestion administrative du service de collecte et traitement des déchets ménagers (224 203,94 €) Ces charges comprennent le personnel recruté pour la mise en œuvre du programme local de prévention en 2013, dont une partie est subventionné par l'ADEME.

2.2. Les Recettes

Le montant global des recettes pour l'année 2013 (y compris les rattachements) s'élève à 6 405 801,84 €^(*).

Elles proviennent :

- + du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour 5 473 257,00 €
- + des produits de gestion courante et valorisation de matériaux des déchèteries et de la collecte sélective, pour 285 099,35 € (y compris les rattachements)
- + des subventions et soutien d'éco organismes (Eco emballages, Eco folio, OCAD3E, ADEME), pour 579 923,61€ (y compris les rattachements)
- + des subventions pour la réalisation d'une étude de faisabilité et sur la mise en place d'une tarification incitative (ADEME) pour 28 841,00 €
- + vente de tickets « Accueil des professionnels » sur la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf pour 6 775 € (y compris les rattachements)
- + vente de composteurs pour 3 340 € (y compris les rattachements)
En 2013, 92 composteurs en plastique de 450 litres (au prix de 20€) et 50 composteurs en bois de 600 litres (au prix de 30 €) ont été vendus aux particuliers.
- + du remboursement de charges sur rémunération pour 28 565,68€

^(*) le montant global des recettes 2013 intègre des recettes d'exercices antérieurs (€) et les recettes propres pour 2013 (€).

Equilibre financier du service

	Résultats 2013	Résultats 2013
		Après neutralisation des recettes d'exercices antérieurs encaissées en 2013 et intégration de dépenses de l'exercice 2013 mandatées en 2014
Fonctionnement		
Recettes	6 405 801,84 €	6 180 417,47 €
Dépenses directes	5 839 112,95 €	5 970 527,94 €
Dépenses indirectes ^(*)	114 850,53 €	114 850,53 €
Soit un excédent	451 838,36 €	Soit un excédent 95 039,00 €
Investissement		
Recettes	0,00 €	0,00 €
Dépenses	19 994,06 €	19 994,06 €
Soit un déficit	19 994,06 €	Soit un déficit 19 994,06 €
Recettes	6 405 801,84 €	6 180 417,47 €
Dépenses	5 859 107,01 €	6 105 372,53 €
Soit un excédent	431 844,36 €	75 044,94 €

^(*)Dépenses d'administration générale réparties au prorata du nombre d'agents affectés au service O.M